

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2284

7 décembre 2006

### SOMMAIRE

Bagi Holding S.A., Luxembourg .....	109587	Motivation Investment Holding S.A., Luxembourg	109629
Blue Azur S.A., Luxembourg .....	109631	One World Technologies, S.à r.l., Luxembourg . .	109628
Brave Corporate, S.à r.l., Luxembourg .....	109602	ParLyo Property Holdings, S.à r.l., Luxembourg .	109606
Brin d'Idée, S.à r.l., Luxembourg .....	109600	PG Silver S.A., Luxembourg. ....	109601
Ciné Invest S.A., Luxembourg .....	109632	Poyel Partners and Investment S.A., Pétange ...	109602
Edelweiss Holding S.A., Luxembourg .....	109629	PRG Germany (Holding), S.à r.l., Luxembourg ..	109611
Euromind S.A., Luxembourg .....	109586	PRG Germany (Holding), S.à r.l., Luxembourg ..	109614
European Fashion Group S.A.H., Luxembourg. . .	109586	PW Lux 1 S.A., Luxembourg .....	109600
European Fashion Holding S.A., Luxembourg . . .	109630	R.B. Holding S.A., Luxembourg .....	109628
Fantuzzi Industries, S.à r.l., Luxembourg .....	109615	Retail Network Holding S.A., Luxembourg .....	109602
Farad Investment Advisor S.A., Luxembourg. . . .	109615	Retail Network Holding S.A., Luxembourg .....	109605
Fiduciaire PMK S.A., Luxembourg .....	109586	Sanidubrulux, S.à r.l., Rodange .....	109611
Finclair Holding S.A., Luxembourg .....	109630	SGBT European Major Investments S.A., Luxem-	
Fobafin S.A., Luxembourg. ....	109585	bourg .....	109599
Gaming Invest, S.à r.l., Luxembourg .....	109587	Simap Finance S.A., Luxembourg .....	109599
Göta Re S.A., Luxembourg. ....	109630	Société d'Investissements Cime S.A., Luxem-	
Horizon S.A., Luxembourg .....	109601	bourg .....	109599
Kreuz S.A., Luxembourg. ....	109600	Telluride S.A., Luxembourg .....	109632
L.F.A. LuxFiduAudit, S.à r.l., Luxembourg .....	109628	Velinvest S.A., Luxembourg .....	109629
M.I.O.S. S.A. (Management/Ingénierie des Orga-		Waterfront S.A., Luxembourg .....	109598
nisations et des Systèmes), Luxembourg .....	109586	Wazulle Holding S.A., Luxembourg .....	109586
Macquarie Luxembourg Water, S.à r.l., Luxem-		West Air Luxembourg S.A., Bertrange .....	109606
bourg. ....	109606	Westfin Int. S.A., Luxembourg .....	109631
Motion Prod Management S.A., Luxembourg . . .	109615		

#### FOBAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 79.160.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(118586.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

109586

**EUROMIND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 96.022.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

*Experts-comptables*

Signature

(119057.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

---

**EUROPEAN FASHION GROUP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.930.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROPEAN FASHION GROUP S.A.*

SGG S.A.

Actionnaire

Signatures

(119061.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

---

**M.I.O.S. S.A. (MANAGEMENT/INGENIERIE DES ORGANISATIONS ET DES SYSTEMES), Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 55.478.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

*Experts-comptables*

Signature

(119063.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

---

**WAZULLE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 50.543.

Le bilan de clôture de la liquidation au 20 septembre 2006, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature.

(119083.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

---

**FIDUCIAIRE PMK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 34.488.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

*Experts-comptables*

Signature

(119065.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

---

**BAGI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 75.832.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BAGI HOLDING S.A.*

*EFFIGI, S.à r.l. / FIDIS, S.à r.l.*

*Administrateur / Administrateur*

*Signature / Signature*

(119066.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

**GAMING INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 119.813.

In the year two thousand and six, on the seventeenth of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

GAMINGHOUSE S.A., a company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 4, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations,

duly represented by its director Séverine Michel, with professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg,

The appearing party is the sole shareholder of GAMING INVEST, S.à r.l. , a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.813, with registered office at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on September 25, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Conversion of the existing shares of the Company into Class A shares having the rights and obligations set forth in the articles of association of the Company as to be restated;
- 2) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,243,700.- in order to bring it from EUR 12,500.- to EUR 4,256,200.- by the issuance of 148,257 Class A shares, 20,884 Class B shares and 607 Class C shares with a par value of EUR 25.- each, having the rights and obligations set forth in the articles of association of the Company as to be restated; subscription and payment;
- 3) Approval of the issuance of (i) 370,496 class A convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 9,262,400.- (ii) 51,999 class B convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 1,299,975.- and (iii) 1,505 class C convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 37,625.-;
- 4) Restatement of the articles of association of the Company; and
- 5) Appointment of additional managers.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole shareholder resolves to convert the existing 500 shares of the Company into Class A shares having a par value of EUR 25.- each, and having the rights and obligations set forth in the articles of association of the Company as to be restated pursuant to the fourth resolution below.

*Second resolution*

The Sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,243,700.- in order to bring it from EUR 12,500.- to EUR 4,256,200.- by the issuance of 148,257 Class A shares, 20,884 Class B shares and 607 Class C shares with a par value of EUR 25.- each, having the rights and obligations set forth in the articles of association of the Company as to be restated.

*Subscription and Payments*

The sole shareholder of the Company accepts the following subscriptions and payments:

- GAMINGHOUSE S.A., hereby represented by Séverine Michel, declares to subscribe for 148,256 Class A shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 4,450,211.- of which EUR 3,706,400.- shall be allocated to the share capital account and EUR 743,811.-, to the share premium account of the Company;
- Séverine Michel declares to subscribe for 1 Class A share and to fully pay it up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 25.- to be allocated to the share capital account of the Company;

- SOREFISA - SOCIETÀ DI REVISIONE E FIDUCIARIA S.p.A., an Italian company, with registered office in Via Nirone 8, Milan, Italy and business address at Via dei Bossi 7, Milan, Italy, registered with the Company Register of Milan under number 02311120157, hereby represented by Séverine Michel by virtue of a proxy given on October 16, 2006, declares to subscribe for 20,884 Class B shares and 607 Class C shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 537,275.- to be allocated to the share capital account of the Company;

The said proxy, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The cash contribution is evidenced to the undersigned notary by a banking blocking certificate (*certificat de blocage*).

#### *Third resolution*

The Meetings resolves to approve the issuance, by the Company, of (i) 370,496 class A convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 9,262,400.-, (ii) 51,999 class B convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 1,299,975.- and (iii) 1,505 class C convertible bonds, having an aggregate par value of EUR 37,625.- (collectively, the Convertible Bonds) to be governed by the terms and conditions adopted by the board of managers of the Company (the Terms and Conditions) to be subscribed for in consideration for a payment in cash, and the shareholders undertake to vote their shares in the Company in favour of the conversion of the Convertible Bonds into shares of the Company in accordance with the Terms and Conditions.

#### *Fourth resolution*

The Sole shareholder resolves to restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of GAMING INVEST, S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at four million two hundred fifty-six thousand two hundred euro (EUR 4,256,200.-) represented by one hundred forty-eight thousand seven hundred fifty-seven (148,757) Class A shares, twenty thousand eight hundred eighty-four (20,884) Class B shares and six hundred seven (607) Class C shares, each in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence, subject to the provisions of Articles 11 and 23 of these Articles.

**Art. 6.** The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

**Art. 7.** In case there is more than one partner, and subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Law and without prejudice to any pledge agreement entered into by any partner (which is expressly permitted) and the rights of

the secured party thereunder, in particular its rights to enforce such pledge by any means permitted by law or the relevant agreement;

- (i) the Class A shares are freely transferable; and
- (ii) the Class B shares and the Class C shares may not be transferred in any way to any party (not even, for the avoidance of any doubt, to other partners), other than with the prior written approval by such number of Class A shares as represent at least three quarters of the Class A shares.

**Art. 8.** The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 9.** The Class B shares and the Class C shares shall be converted into Class A shares of the Company on the first to occur of the following events:

a. upon the shares of GAMINGHOUSE S.A. or the Company (after the conversion of the Company into a corporate form allowing the trading of the Company's shares) or GIOCHI HOLDING S.p.A. or LAURO OTTO S.p.A. or AREA GIOCHI HOLDING S.p.A. or SISAL S.p.A. being admitted to trading on a regulated stock exchange or secondary market for securities;

b. upon one or more Third Purchasers acquiring more than 50% of the shares of GAMINGHOUSE S.A. or GIOCHI HOLDING S.p.A. or LAURO OTTO S.p.A. or AREA GIOCHI HOLDING S.p.A. or SISAL S.p.A.;

c. upon one or more Third Purchasers acquiring shares of the Company, where «Third Purchaser» means any third party other than any person or entity that will be shareholder of GAMINGHOUSE S.A. on the date immediately following the date hereof and which:

- a. is not Controlled, directly or indirectly, by such persons or entities; or
- b. is not Controlled, directly or indirectly, by the Company and carries out business in the same sector as SISAL S.p.A., and «Control» or «to Control» means the direct or indirect ownership of 50% of the voting shares plus one share.

The board of managers of the Company shall convene the partners of the Company no later than 45 Business Days after the occurrence of the relevant event to an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company which will resolve upon the conversion (where «Business Day» means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for general business in Luxembourg).

**Art. 10.** If one or more Third Purchasers acquire 50% or less of the shares of the Company, each Class B shares holder and each Class C shares holder shall be entitled to request the conversion of a percentage of its Class B shares or Class C shares into Class A shares equal to the percentage of the shares of the Company transferred to the Third Purchaser. The Class B shares holders and, as the case may be, the Class C shares holders shall exercise their right to request the conversion of their shares by filing with the Company a request in writing no later than 10 Business Days after having been notified of the occurrence of the conversion event.

No later than 45 Business Days after the time to file a conversion request has elapsed in accordance with the preceding paragraph, the board of managers of the Company shall convene the partners of the Company to an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company which will resolve upon the conversion.

When an event the type referred to in Articles 9 and 10 occurs (each such event, a «Conversion Event»), any Conversion Events previously occurred shall be aggregated with such Conversion Event in order to determine the provision applicable to the Conversion Event which is occurring.

**Art. 11.** The Class B shares and the Class C shares to be converted into Class A shares pursuant to articles 9 and 10 of these Articles on the occurrence of a Conversion Event shall be converted at a conversion ratio: determined pursuant to the applicable matrix made available to the partners, where the horizontal axis indicates the calendar year in which the Conversion Event occurs and the vertical axis indicates the Investors' IRR as defined below.

«Investors' IRR» expresses the annual internal return rate of the shareholders of the Company (the «Company Investors») taken together, namely the yearly rate which sets off against the net actual value of the Company Investors' flows of funds, which shall be calculated as the sum of the flows of funds of the Company Investors.

It shall be measured from the date of incorporation of the Company up to the date of occurrence of a Conversion Event, on the basis of the Company Investors' flows of funds from (and including) the first investment carried out for the purposes of the acquisition of the entire Company's share capital, and up to (and including) a Conversion Event. Therefore, the Company Investors' flows of funds shall include, without any limitation, any costs related to the setting up and maintaining of the Company, payment of share capital (including the relevant share-premium, if any), payments in connection with other securities (including, without limitation, PECs and CPECs (if any) but excluding any bank debt), payments for any future increase of capital and/or capital account, covering of losses, underwriting of convertible bonds, shareholders' loan (whether interest-bearing or not), fees paid under any consulting agreement to the Company Investors by the Company or any of its subsidiaries, dividends, distribution of any Company's provision, reduction of the share capital, any sum paid to the Company Investors as a result of the Conversion Event; it being however understood that such sum will be net of any fee, cost and/or expenses charged on the Company Investors in connection with and for the purpose of a Conversion Event (including, for the avoidance of doubt, where the relevant payments are made or the relevant invoices received after a Conversion Event).

The flows of funds (Fk) shall be mutually deemed, with regard to the Company Investors, positive in case of inflow and negative in case of outflow. Unless otherwise set for herein, for each Fk reference shall be made to the relevant actual date. The Fk shall be discounted back on a yearly compounded rate basis.

The first day (k=0) shall be the one linked with the first flow of funds of the Company Investors and the last day (k=n) shall be the one linked with a Conversion Event.

The Company IRR shall be its annual internal return rate which sets off against the net actual value of the Company Investors' flows of funds on the basis of the following formula which replicates the function XIRR of Microsoft Excel:

$$\sum_{K=0}^k [Fk/(1 + IRR)^{(k/365)}] = 0$$

It is understood that, if the Conversion Event consists of the event referred to in paragraph (a) of Article 9 or of the transfer to a Third Purchaser of less than 100% of the issued share capital of GAMINGHOUSE S.A., the Company, GIOCHI HOLDING S.p.A., LAURO OTTO S.p.A., AREA GIOCHI HOLDING S.p.A. or SISAL S.p.A., then for the purposes of the calculation of the Company IRR it shall be assumed that the entire issued share capital of GAMINGHOUSE S.A., the Company, GIOCHI HOLDING S.p.A., LAURO OTTO S.p.A., AREA GIOCHI HOLDING S.p.A., SISAL S.p.A. (as the case may be) was transferred upon the Conversion Event at the same economic terms - on a pro rata basis - as those of the transfer of the portion of the issued share capital of GAMINGHOUSE S.A., the Company, GIOCHI HOLDING S.p.A., LAURO OTTO S.p.A., AREA GIOCHI HOLDING S.p.A., SISAL S.p.A. (as the case may be) with respect to which the Conversion Event actually occurred.

If, upon the application of the conversion ratio the number of Class A shares to be issued is not an entire number, such number will be rounded down to the next entire number.

**Art. 12.** The Company will recognize only one holder per share. Any joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 13.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 14.** The Company shall be managed by a board of managers composed of six (6) members, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers will be deemed as immediately ceased from the office as well and the meeting of partners shall be immediately convened to elect new managers.

**Art. 15.** The board of managers shall choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members a Vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the Chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another Chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the Chairman (or if the Chairman is not present, the Vice-chairman, if appointed) shall have a casting vote.

Whenever the board of managers is required to adopt a resolution on one of the matters listed hereinbelow, it can deliberate and/or act validly only if five managers are present or represented, and resolutions will only be passed if carried by the affirmative vote of at least five managers:

(i) the convening of an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of amending these Articles (other than any capital increase not exceeding the amount stated under subparagraph (ii) below);

(ii) merger, demerger, increase in capital (exceeding 10,000,000 euros including share premiums), issue of bonds or other financial instruments, setting up joint-ventures, entering into partnership agreements or, where applicable, any proposal to convene a meeting of the shareholders to resolve upon the above subjects;

(iii) the acquisition, sale or rental of companies or enterprises if the value of the transaction is in excess of 10,000,000 euros;

(iv) the acquisition or sale of shareholdings or other interests in other companies if the value of the transaction is in excess of 10,000,000.- euros, and the disposal or sale of shares owned by the Company in the capital of its subsidiaries, regardless of the value of the transaction;

(v) entering into agreements of any kind with shareholders of the Company, or with entities that control such a shareholder directly or indirectly, or with entities, other than companies directly or indirectly controlled by the Company, that are directly or indirectly controlled by a shareholder or are affiliated to such a shareholder;

(vi) the adoption or amendment of the Company's budget or business plan;

(vii) entering into a financing contract for an amount in excess of 50,000,000.- euros; granting mortgages or other sureties, pledges or other similar rights in respect of any tangible or intangible assets of the Company; agreeing to any material amendment to any such contract or instrument;

(viii) adopting any restructuring or reorganization plan for the Company or its subsidiaries;

(ix) determining the salaries of the directors, and of any Managing Director and/or any General Manager of the Company and of the Company's direct or indirect subsidiaries, including, where applicable, their rights to stock options; and

(x) determining the voting instructions for shareholders' meetings of subsidiaries of the Company pertaining to the matters listed in subparagraphs (i) through (ix) preceding, as well as to the appointment and dismissal of directors and the appointment and dismissal of auditors.

If, in relation to the voting instructions for the shareholders' meeting of a subsidiary of the Company relating to the appointment of directors, the qualified majority required under no. (x) of the preceding paragraph cannot be obtained, then, as long as the total number of directors on the board of the subsidiary is 14, the Chairman of the Company will have the power to vote the shares of the Company in the shareholders' meeting of the subsidiary to appoint as directors the persons nominated as follows:

(a) each group of 3 managers of the Company who have not nominated candidates under subparagraphs (b) or (c) below may exclusively nominate 9 candidates, who must be progressively numbered;

(b) each group of 2 managers who have not nominated candidates under subparagraphs (a) above or (c) below may exclusively nominate 4 candidates;

(c) each manager who has not nominated candidates under subparagraphs (a) or (b) above may nominate one candidate;

(d) if two groups of 3 managers have nominated each 9 candidates, then the 9 candidates nominated by the group that includes the Chairman of the Company and the first 5 candidates nominated by the other group shall be selected;

(e) if a group of 3 managers has nominated 9 candidates, a group of 2 managers has nominated 4 candidates but the other manager has nominated no candidate, then the group of 2 managers that has nominated 4 candidates may nominate another candidate;

(f) if, other than in the case referred to in subparagraph (e), a group of 3 managers has nominated 9 candidates but less than 14 candidates are nominated, then the said group of 3 managers may nominate all missing candidates;

(g) the first candidate of the list presented by a group of 3 managers (or, in the case referred to in subparagraph (e), the group which includes the Chairman of the Company) shall be appointed as chairman of the subsidiary.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 16.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the Chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 17.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

**Art. 18.** The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of the Chairman and one of the other managers, or the joint signature or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 19.** To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for

safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 20.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the Law

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 8 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Notwithstanding the provisions of Article 5 and subject to the provisions of Article 11 of these Articles, the surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners as follows: the Class A shares shall benefit from a privilege on liquidation proceeds and first be entitled to receive an amount equal to 0.5% of the par value of such Class A shares. After such payment to the Class A shares, the Class B shares and the Class C shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.5% of the par value of such Class B shares and Class C shares. Thereafter, the holders of Class A shares, Class B shares and Class C shares shall receive any further distribution made by the Company *pari passu* proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law. All matters in respect of the Company shall further be subject to any agreement which may be entered into among the partners from time to time.

#### *Fifth resolution*

The shareholders resolve to appoint immediately the following persons as managers of the Company for an unlimited duration:

- Jean-Pierre Winandy, born on September 16, 1953 in Luxembourg, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Alain Steichen, born on April 28, 1958 in Luxembourg, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

- Mr Joseph Gammal, born in Paris (F), on 30 November 1928, with address in L-1311 Luxembourg, 11, bld Marcel Cahen.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-septième jour d'octobre



Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

GAMINGHOUSE S.A, une société anonyme constituée sous et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations

ici dûment représentée par son administrateur, Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

La comparante est l'associée unique de GAMING INVEST, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.813, avec siège social 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

L'ordre du jour est le suivant:

1) Conversion des parts sociales existantes de la Société en parts sociales de Catégorie A ayant les droits et obligations mentionnés dans les statuts de la Société à modifier;

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.243.700,- afin de le porter de EUR 12.500,- à EUR 4.256.200,- par l'émission de 148.257 parts sociales de Catégorie A, 20.884 parts sociales de Catégorie B et 605 parts sociales de Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, ayant les droits et obligations déterminés dans les statuts de la Société tel que modifiés;

3) Approbation quant à l'émission de (i) 370.496 obligations convertibles de catégorie A, ayant une valeur nominale globale de EUR 9.262.400,- (ii) 54.999 obligations convertibles de catégorie B, ayant une valeur nominale globale de EUR 1.299.975,- et (iii) 1.505 obligations convertibles de catégorie C, ayant une valeur nominale globale de EUR 37.625,-;

4) Refonte des statuts de la Société;

5) Nomination de gérants supplémentaires.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée Unique décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société en parts sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les droits et obligations déterminés dans les statuts de la Société tel que modifiés conformément à la quatrième résolution ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

L'associée Unique décide d'augmenter le capital d'un montant de EUR 4.243.700,- afin de le porter de EUR 12.500,- à EUR 4.256.200,- par l'émission de 148.257 parts sociales de Catégorie A, 20.884 parts sociales de Catégorie B et 607 parts sociales de Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, ayant les droits et obligations mentionnés dans les statuts de la Société tel que modifiés conformément à la quatrième résolution ci-dessous.

#### *Souscription et Paiements*

L'Associée Unique de la Société accepte les souscriptions et paiements suivants:

- GAMINGHOUSE S.A., ici représenté par Séverine Michel, déclare souscrire 148.256 parts sociales de Catégorie A et les libérer intégralement par un versement en numéraire d'un montant total de EUR 4.450.211,- dont EUR 3.706.400,- sera versé sur le compte capital social de la Société et EUR 743.811,- au compte de prime d'émission de la Société;

- Séverine Michel déclare souscrire 1 action de Catégorie A et la libérer intégralement par un versement en numéraire de EUR 25,- qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- SOREFISA - SOCIETÀ DI REVISIONE E FIDUCIARA S.p.A., une société italienne, avec siège social à Via Nirone 8, 20121 Milan, Italie, et adresse commerciale à Via dei Bossi, 7, 20121 Milan, Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 02311120157, ici représentée par Séverine Michel, en vertu d'une procuration donnée le 16 octobre 2006, déclare souscrire 20.884 parts sociales de Catégorie B et 607 parts sociales de Catégorie C et les libérer intégralement par un versement en numéraire d'un montant total de EUR 537.275,- à affecter au compte capital social de la Société;

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

L'apport en numéraire est documenté au notaire par un certificat de blocage.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver l'émission par la Société, de (i) 370.496 obligations convertibles de catégorie A, ayant une valeur nominale globale de EUR 9.262.400,- (ii) 54.999 obligations convertibles de catégorie B, ayant une valeur nominale globale de EUR 1.299.975,- et (iii) 1.505 obligations convertibles de catégorie C, ayant une valeur nominale globale de EUR 37.625,- (ensemble les Obligations Convertibles) qui seront régies par les termes et conditions adoptés par le conseil de gérance de la Société (les Termes et Conditions), à souscrire contre paiement en numéraire, et les associés s'engagent à voter leurs parts sociales de la Société en faveur de la conversion des Obligations Convertibles en parts sociales de la Société conformément aux Termes et Conditions.

#### Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

#### **A. Objet - Durée - Nom - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GAMING INVEST, S.à r.l. (ci-après la Société) laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et développement.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limitée a, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds a travers, y compris, mais sans être limitée a, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets a ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- conclure des accords, en ce compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivés de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords de gérance et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autres accords en rapport avec son objet social.

La Société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles a la réalisation de son objet décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organise par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Des succursales ou bureaux, peuvent être établis au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions deux cent cinquante-six mille deux cents euros (EUR 4.256.200,-), représenté par cent quarante-huit mille sept cent cinquante-sept (148.757) parts sociales de Catégorie A, vingt mille huit cent quatre-vingt-quatre (20.884) parts sociales de Catégorie B et six cent sept (607) parts sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées ordinaires et extraordinaires.

Chaque action donne droit à une fraction des actifs et profits de la Société directement proportionnelle au nombre de parts sociales existantes, sous réserve des Articles 11 et 23 des Statuts.

**Art. 6.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transférables entre vifs et par héritage ou en cas de liquidation du patrimoine des époux.

**Art. 7.** Au cas où il y a plus d'un associé, et sous réserve des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et sans préjudice à tout contrat de gage conclu par tout associé de la Société (qui est expressément permis) et aux droits relatifs aux parties bénéficiaires de la sûreté et en particulier à leurs droits de parfaire le gage par tous les moyens permis par la loi ou par lesdits contrats;

- (i) les parts sociales de Catégorie A sont librement transmissibles;

- (ii) les parts sociales de Catégorie B et de Catégorie C ne peuvent être transmises à qui que ce soit (en ce compris les autres associés), qu'avec l'accord préalable et écrit des trois quarts des parts sociales de Catégorie A.

**Art. 8.** Le capital social peut être modifié à tout moment par décision de l'associé unique or, le cas échéant, à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social au moins.

**Art. 9.** Les parts sociales de Catégorie B et de Catégorie C peuvent être converties en parts sociales de Catégorie A à la survenance du premier des événements suivants:

- a) si les actions de GAMINGHOUSE S.A. ou de la Société (après transformation de la Société dans une forme sociale permettant la négociation des parts sociales de la Société) et/ou de GIOCHI HOLDING S.p.A et/ou de LAURA OTTO S.p.A et/ou de AREA GIOCHI HOLDING S.p.A et/ou de SISAL S.p.A sont admises sur un marché réglementé ou un marché secondaire de titres;

- b) si un ou plusieurs Tiers Acheteurs acquièrent plus de 50% des actions de GAMINGHOUSE S.A et/ou de la Société et/ou de GIOCHI HOLDING S.p.A et/ou de LAURA OTTO S.p.A et/ou de AREA GIOCHI HOLDING S.p.A et/ou de SISAL S.p.A;

c) si un ou plusieurs Tiers Acheteurs acquièrent des parts sociales de la Société,  
où «Tiers Acheteur» signifie tout tiers autre que (i) toute personne ou entité qui deviendra actionnaire de GAMINGHOUSE S.A. à la date suivant immédiatement la date des présentes, et qui

- a. n'est pas Contrôlée, directement ou indirectement par ces personnes ou entités; ou
- b. n'est pas Contrôlée, directement ou indirectement, par la Société et n'exerce pas une activité commerciale dans le même secteur que SISAL S.p.A.,

et «Contrôle», ou «Contrôler» signifie la propriété directe ou indirecte de 50% des actions ayant droit de vote plus une action.

Le conseil de gérance de la Société doit convoquer les associés de la Société dans les 45 Jours Ouvrables suivant la survenance d'un des événements susvisés à une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société qui décidera de la conversion (Jour Ouvrable signifie un jour (sauf samedi ou dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg).

**Art. 10.** Si un ou plusieurs Tiers Acheteurs acquièrent 50% ou moins des parts sociales de la Société, chaque porteur de parts sociales de Catégorie B et de parts sociales de Catégorie C peut demander la conversion d'un pourcentage de ses parts sociales de Catégorie B et de ses parts sociales de Catégorie C en parts sociales de Catégorie A à concurrence du pourcentage des parts sociales de la Société transférées aux Tiers Acheteurs. Les porteurs de parts sociales de Catégorie B et, le cas échéant, les porteurs de parts sociales de Catégorie C doivent exercer leur droit de demander la conversion de leurs parts sociales en déposant une demande écrite à la Société dans les 10 Jours Ouvrables après la survenance de l'événement ouvrant droit à la conversion.

Dans les 45 Jours Ouvrables maximum après que la demande de conversion est échue, conformément au paragraphe précédent, le conseil de gérance de la Société doit convoquer les associés de la Société à une assemblée générale extraordinaire de la Société qui décidera de la Conversion.

Quand un événement du type décrit aux Articles 9 et 10 survient (chacun de ces événements étant un Événement de Conversion), tous les Événements de Conversion survenus avant seront regroupés avec ledit Événement de Conversion afin de déterminer les conditions applicables à l'Événement de Conversion qui survient.

**Art. 11.** Les parts sociales de Catégorie B et de Catégorie C converties en parts sociales de Catégorie A conformément aux articles 9 et 10 des Statuts à l'occasion d'un Événement de Conversion doivent être converties conformément au ratio déterminé suivant la matrice applicable présenté aux associés, où l'abscisse indique l'année calendaire au cours de laquelle l'Événement de Conversion a lieu et l'ordonnée indique le TRI de l'Investisseur défini ci-dessous.

«TRI des Investisseurs» exprime le taux de rentabilité interne annuel des associés de la Société (Les Investisseurs de la Société) pris ensemble, à savoir le taux annuel qui compense la valeur réelle nette des flux des fonds des Investisseurs de la Société, qui sera calculé comme étant la somme des flux des fonds des Investisseurs de la Société.

Il sera mesuré depuis la date de constitution de la Société jusqu'à la date de survenance d'un Événement de Conversion, sur base des flux des fonds des Investisseurs de la Société (y compris) le premier investissement exercé dans le but d'acquérir l'intégralité du capital social de la Société et jusqu'à (y compris) Événement de Conversion. Ainsi les flux des fonds des Investisseurs de la Société comprendront, sans limitation, tous les coûts liés à la constitution et à la maintenance de la Société, la libération du capital social (ceci comprend les primes d'émission, s'il y en a), les paiements des titres (comme, sans limitation, les PECs et CPECs, s'il y en a, mais pas les dettes bancaires), les libérations de toute augmentation de capital future et/ou compte capital, recouvrement des pertes, la couverture des obligations convertibles, les prêts des associés (avec ou sans intérêt), frais dus en vertu de contrats de consultance aux Investisseurs de la Société par la Société ou une de ses filiales, dividendes, distribution d'une provision de la Société, réduction du capital social, toute somme payée aux Investisseurs de la Société à la suite d'un Événement de Conversion; il est cependant entendu que ce montant sera net de tout frais, coût et/ou dépenses facturés aux Investisseurs de la Société en relation avec ou pour un Événement de Conversion (en ce compris, dans un souci de clarté, où les paiements en question sont effectués ou les factures en question sont reçues après un Événement de Conversion).

On considérera les flux de fonds (Fk), concernant les Investisseurs de la Société, comme positif en cas d'entrée ou négatif en cas de sortie. Saut stipulation contraire aux présentes, pour chaque Fk il sera fait référence à la date réelle appropriée. Le Fk sera réescompté sur base de taux annuel composé.

Le premier jour (k=0) sera lié au premier flux de fonds de la Société et le dernier jour (k=n) celui lié à l'Événement de Conversion.

Le TRI de la Société sera son taux de rentabilité interne annuel qui compense la valeur réelle nette des flux de fonds des Investisseurs de la Société sur base de la formule suivante qui réplique la fonction XIRR de Microsoft Excel:

$$\sum_{K=0}^k [Fk/(1 + IRR)^{(k/365)}] = 0$$

Il est entendu que, si un Événement de Conversion est un événement décrit au paragraphe (a) de l'Article 9 ou une cession à un Tiers Acheteur de moins de 100% du capital social émis de GAMINGHOUSE S.A., la Société, GIOCHI HOLDING S.p.A., LAURO OTTO S.p.A., AREA GIOCHI HOLDING S.p.A. ou SISAL S.p.A., alors pour les besoins du calcul du TRI de la Société, on assumera que l'intégralité du capital social émis de GAMINGHOUSE S.A., la Société, GIOCHI HOLDING S.p.A., LAURO OTTO S.p.A., AREA GIOCHI HOLDING S.p.A. ou SISAL S.p.A. (suivant le cas) a été cédée à la survenance d'un Événement de Conversion aux mêmes termes économiques - au prorata - que ceux de la cession d'une partie du capital social émis de GAMINGHOUSE S.A., la Société, GIOCHI HOLDING S.p.A., LAURO OTTO S.p.A., AREA GIOCHI HOLDING S.p.A. ou SISAL S.p.A. (suivant le cas) en rapport avec laquelle l'Événement de Conversion a effectivement eu lieu.

Si par application du taux de conversion, le nombre de parts sociales de Catégorie A n'est pas un nombre entier, ce nombre sera arrondi au nombre entier inférieur.

**Art. 12.** La Société ne connaîtra qu'un porteur par part- sociale. Les co-proprétaires de parts sociales devront désigner un représentant chargé de les représenter auprès de la Société.

**Art. 13.** Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite d'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

### C. Gérance

**Art. 14.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé de six (6) gérants qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont nommés par décision des associés pour une durée indéterminée. Les gérants peuvent être révoqués avec ou sans raison et remplacés à tout moment par décision des associés.

Dans le cas d'une vacance de l'office d'un gérant pour cause de mort, de pension ou autre, les gérants restants élisent par vote à la majorité, un gérant pour pallier cette vacance jusqu'à la prochaine résolution des actionnaires ratifiant telle élection.

**Art. 15.** Le conseil de gérance pourra nommer un Président et un vice-président parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du conseil de gérance et des assemblées générales des associés de la Société.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du Président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président préside les assemblées des associés et le conseil de gérance, mais, en son absence, les gérants ou le conseil de gérance peut nommer un autre Président pro tempore par vote à la majorité présente à la réunion.

Une convocation écrite aux réunions du conseil de gérance doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre heures avant le tenue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence doit être mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par le consentement écrit, ou par télécopie, ou par e-mail de chaque gérant.

Une convocation écrite ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et si ces derniers déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télécopie, ou si elle est authentifiée, par signature électronique, un autre gérant en tant que représentant.

Le conseil de gérance de la Société peut délibérer ou agir valablement seulement si la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance de la Société. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité de votes pour et contre, le Président (ou si le Président n'est pas présent, le Vice-président, si élu) aura une voix prépondérante.

Chaque fois que le conseil de gérance devra adopter une résolution sur une ou plusieurs des affaires listées ci-dessous, il pourra délibérer et/ou agir valablement seulement si cinq gérants sont présents ou représentés et les résolutions ne seront adoptées qu'avec les voix affirmatives de cinq gérants:

(i) la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés dans le but de modifier les présents Statuts (autres que les augmentations de capital inférieure au montant défini au sous paragraphe (ii) ci-dessous;

(ii) fusion, scission, augmentation de capital (supérieures à 10.000.000,- euros comprenant les primes), émissions d'obligations, ou autres instruments financiers, constitutions de partenariat, conclusion de contrat de partenariat ou, si applicable, toute proposition de convoquer une assemblée générale extraordinaire des associés pour décider un des sujets ci-dessus;

(iii) l'acquisition, vente ou location de sociétés ou entreprises si la valeur de la transaction est supérieure à 10.000.000,- euros;

(iv) l'acquisition, la vente d'actionariat ou autres intérêts dans d'autres sociétés si la valeur de cette transaction est supérieure à 10.000.000,- euros et la cession ou vente d'actions détenues par la Société dans le capital de filiales, sans tenir compte de la valeur de la transaction;

(v) la conclusion d'accords de toute nature avec des actionnaires de la Société ou avec des entités contrôlant ledit actionnaire, directement ou indirectement, autres que des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société, qui sont contrôlées directement ou indirectement par un actionnaire ou sont affiliées audit actionnaire;

(vi) l'adoption ou la modification du budget ou du business plan de la Société;

(vii) la conclusion d'un contrat de financement pour un montant supérieur à 50.000.000,- euros; la concession d'hypothèque ou d'autres sûretés, nantissements ou autres droits similaires relatifs à des actifs corporels ou incorporels de la Société; l'accord sur la modification de tout contrat ou instrument de cette catégorie;

(viii) l'adoption de tout plan de restructuration ou de réorganisation de la Société ou de ses filiales;

(ix) la fixation de la rémunération des administrateurs, de tout directeur et/ou tout directeur général de la Société et des filiales directes ou indirectes de la Société, en ce compris, le cas échéant, leur droit aux stock-options; et

(x) la détermination des instructions de vote aux assemblées générales des filiales de la Société concernant les sujets listés aux sous paragraphes (i) à (ix) ci-dessus, de même que la nomination et la révocation des administrateurs et la nomination et la révocation des commissaires aux comptes.

Si, en rapport avec les instructions de vote pour les assemblées d'actionnaires d'une filiale de la Société relative à la nomination des administrateurs, la majorité requise au no. (x) du paragraphe ci-dessus ne peut être obtenue, alors tant que le nombre de membres du conseil d'administration de la filiale est égal à 14, le Président de la Société pourra voter

au nom de la Société à l'assemblée des actionnaires de la filiale afin de nommer en tant qu'administrateurs les personnes ainsi désignées et en tant que président la personne désignée de la manière suivante:

(a) chaque groupe de 3 gérants de la Société qui n'ont pas proposé de candidats en vertu des sous paragraphes (b) et (c) ci-dessous peuvent proposer exclusivement 9 candidats qui devront être numérotés progressivement;

(b) chaque groupe de 2 gérants de la Société qui n'a pas proposé de candidats en vertu des sous paragraphes (a) et (c) ci-dessous peuvent proposer exclusivement 4 candidats;

(c) chaque gérant de la Société qui n'a pas proposé de candidats en vertu des sous paragraphes (a) et (b) ci-dessous peut en désigner un;

(d) si deux groupes de trois gérants ont proposé 9 candidats, alors les 9 candidats proposés par le groupe dont le Président de la Société fait partie et les 5 premiers candidats proposés par l'autre groupe seront choisis;

(e) si un groupe de 3 gérants a proposé 9 candidats, un groupe de 2 gérants en a proposé 4 mais l'autre gérant n'en a proposé aucun, alors le groupe de 2 gérants qui en a proposé 4 devra en désigner en outre;

(f) si, sauf au cas prévu au sous paragraphe (e), un groupe de 3 gérants a désigné 9 candidats mais que moins de 14 candidats sont proposés, alors le groupe en question peut désigner les autres candidats manquants;

(g) le premier candidat de la liste présentée par le groupe de 3 gérants (ou dans le cas visé au sous paragraphe (e), le groupe dont le Président de la Société fait partie) sera nommé aux fonctions de président de la filiale.

Dans le cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une quelconque convention de la Société (autre qu'en qualité de gérant, dirigeant ou salarié de l'autre partie contractante), ledit gérant doit le faire savoir au conseil de gérance et ne doit pas étudier ou voter ladite convention, et le conflit d'intérêt doit être porté à la connaissance de l'assemblée des associés suivante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en donnant son accord par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication. L'intégralité de ces documents constituera le procès-verbal prouvant la décision.

**Art. 16.** Les procès-verbaux des décisions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion ou par deux gérants. Les copies ou extraits de procès-verbaux qui doivent être produits lors de procédures judiciaires ou autres doivent être signés par le secrétaire (s'il y en a un) ou par un administrateur de la société.

**Art. 17.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et de gérance dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux actionnaires sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de conduire la gestion quotidienne des affaires de la Société et de représentation de la Société à tout membre du conseil ou à un comité de membres du conseil de gérance délibérant selon les règles fixées par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également donner pouvoir ou mandat à toute personne, qui peut ne pas être gérant, nommer ou révoquer les dirigeants et employés et fixer leur rémunération.

**Art. 18.** La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe du Président et d'un des autres gérants, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou personnes à qui des pouvoirs spécifiques ont été délégués par le conseil de gérance.

**Art. 19.** Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés aux termes des dispositions de la section XII de la Loi.

En conséquence, toute décision excédant les pouvoirs des gérants est prise par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, toute décision excédant les pouvoirs des gérants est prise par l'assemblée des associés.

Chaque associé peut participer à l'assemblée quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal aux nombres de parts sociales qu'il détient.

Toute émission de parts sociales résultant de la conversion d'obligation ou autres instruments financiers similaires doit être précédée de la tenue d'une assemblée conformément à l'article 8 ci-dessus. Chaque obligation convertible ou autres instruments financiers similaires doit être étudié pour les motifs de la conversion comme une souscription de parts sociales devant être créées par la conversion.

### E. Exercice social - Comptes annuels - Distribution des profits

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 22.** Chaque année, à partir du 31 décembre, un arrêté des actifs et passifs de la Société et un compte de résultats seront établis.

La différence du compte de résultats après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale représente un dixième du capital social mais la réserve légale doit être réalimentée jusqu'à reconstitution si, pour quelque raison que ce soit, elle ne représentait plus un dixième du capital.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou distribué entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée des associés, peut décider à la majorité déterminée par la Loi, que le bénéfice, après déduction de la réserve soit porté en report à nouveau ou en réserve exceptionnelle.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la Société doit être liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, et sont nommés par l'assemblée des associés qui détermine leurs pouvoirs et émoluments. A moins qu'il ne soit stipulé autrement, les liquidateurs disposent des pouvoirs les plus étendus aux fins de réaliser les actifs et de payer le passif de la Société.

Nonobstant les dispositions de l'Article 5 et sous réserve des dispositions de l'Article 11 des présents Statuts, Le surplus résultant de la réalisation de l'actifs et du paiement du passif doit être distribué aux associés comme suit: les parts sociales de Catégorie A recevront un montant égal à 0,5% de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie A, les parts sociales des Catégories B et C recevront un montant égal à 0,5% de la valeur nominale des parts sociales des Catégories B et C. Ensuite, les détenteurs de parts sociales des Catégories A, B et C recevront toute distribution supplémentaire proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils possèdent au capital de la Société.

**Art. 24.** Tous les sujets non traités par les Statuts seront régis par la Loi. Tous les points concernant la Société feront par ailleurs l'objet de tout contrat conclu entre les associés périodiquement.

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Jean-Pierre Winandy, né le 16 septembre 1953 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Alain Steichen, né le 28 avril 1958 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg; et;

- Joseph Gammal, né à Paris (F), le 30 novembre 1928, avec adresse professionnelle à L-1311 Luxembourg, 11, bld Marcel Cahen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparantes, celle-ci a signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: S. Michel, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, vol. 155S, fol. 79, case 5. – Reçu 49.875,11 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(116908.3/230/729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

### **WATERFRONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 49.883.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(118594.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

**SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CIME, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 79.029.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 juillet 2006*

Démission de Monsieur Henri Biard en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.  
Cooptation de Monsieur Yves Chezeaud, demeurant 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Henri Biard, administrateur démissionnaire.  
Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.  
Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117149.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**SGBT EUROPEAN MAJOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 105.764.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société du 10 août 2006*

*Résolution unique*

Le Conseil, après avoir accepté la démission de Monsieur Régis Meister de son poste d'administrateur de la Société, avec effet au 10 août 2006, admet qu'il est dans le meilleur intérêt et pour le bénéfice de la Société, de nommer Monsieur Tanguy de Pompignan, employé de banque, avec adresse professionnelle à Paris, 17, Cours Valmy, F-92800 Puteaux, en tant que nouvel administrateur de la Société, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires de la Société, ce qui, en conformité avec l'article 51 §4 de la loi luxembourgeoise des sociétés, validera une telle cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGBT EUROPEAN MAJOR INVESTMENTS S.A.  
Y. Cacclin / Th. Bodson  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117152.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**SIMAP FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 48.000.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 octobre 2006*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Luca Gallinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117175.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

109600

**PW LUX 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 79.766.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 août 2005*

L'Assemblée renouvelle pour une durée de six ans les mandats de:

- Monsieur Jacques Spijer, administrateur;
  - Monsieur Max Vorst, administrateur;
  - Monsieur Philip Van Perlstein, administrateur;
- et le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS S.A.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PW LUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(117166.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**KREUZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.895.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 août 2006*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mme Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur, 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117186.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**BRIN D'IDEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1261 Luxembourg, 108, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 72.399.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2006*

1) L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Madame Victoria Brandt de ses fonctions de gérante de la société.

2) Toutes les procurations détenues par Madame Brandt en vue d'engager la S.à r.l. BRIN D'IDEE sont annulées avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 26 octobre 2006.

J. Mosar

Mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117391.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.



109601

**PG SILVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 104.774.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 octobre 2006*

*Résolution*

L'assemblée accepte la démission de M. Manuel Frias en tant qu'administrateur-délégué et président du conseil d'administration, il reste administrateur de la société. M. Nairn Gjonaj a été nommé en tant qu'administrateur supplémentaire. Elle nomme M. Pierre Stemper président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

L'assemblée décide d'élire le conseil d'administration et réélire le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Pierre Stemper, né à Poissy (France), le 6 décembre 1970, demeurant au 2, rue d'Ospem, L-8558 Reichlange, Luxembourg, président et administrateur-délégué;  
Mike Twinning, né à Cheltenham (Angleterre), le 16 janvier 1962, demeurant au 33 Dukes Wood Avenue, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL97LA, Angleterre, administrateur;  
Stefano Quadrio Curzio, né à Milan (Italie), le 21 novembre 1965, demeurant au 46 Onslow Square, Londres SW7 3NX, Angleterre, administrateur;  
Luca Gallinelli, né à Florence (Italie), le 6 mai 1964, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
Naim Gjonaj, né à Liège (Belgique), le 8 octobre 1973, demeurant au 21B, rue Général Patton, L-2317 Luxembourg, administrateur;  
Manuel Frias, né à Lisbonne (Portugal), le 6 avril 1942, demeurant au 20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
PG SILVER S.A., Société Anonyme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117190.3//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**HORIZON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 88.548.

*Commissaire aux comptes:*

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée Générale reportée des Actionnaires du 13 octobre 2006 a décidé de renommer IB MANAGEMENT SERVICES S.A. (le Commissaire aux comptes) pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

*Conseil d'Administration:*

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;  
THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;  
INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., domicilié professionnellement au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée Générale reportée des Actionnaires du 13 octobre 2006 a décidé de renommer VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. et INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., les Administrateurs, pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117338.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**BRAVE CORPORATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 117.624.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts du 23 octobre 2006*

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 23 octobre 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit 100 parts sociales à CHELSFIELD PARTNERS LLP, une société de droit anglais, ayant son siège social au 67, Brook Street, London W1K 4NJ, Royaume-Uni, qui devient l'actionnaire unique de la Société.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

Pour extrait conforme

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117247.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

---

**POYEL PARTNERS AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 78.686.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège de la Société en date du 30 mai 2006*

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Les administrateurs décident:

- Remplacement de l'administrateur-délégué et administrateur, la société ACG CORPORATE LTD, ayant son siège social Office 2, 16 New Street, Stourport On Severn, Worcestershire DY 13 8UW, United Kingdom, démissionnaire par Monsieur Marset Olivier, demeurant au 84, avenue Jean Mermoz, F-91320 Wissous.

Par cette démission, Monsieur Marset Olivier devient administrateur-délégué et administrateur.

- Remplacement de l'administrateur, la société BROM CAPITAL PARTNERS LIMITED, démissionnaire, par Mlle Flagie Laurence, demeurant au 84, avenue Jean Mermoz, F-91320 Wissous.

Par cette démission, Mlle Flagie Laurence devient administrateur.

- Remplacement de l'administrateur, la société INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES GROUP LTD, démissionnaire, par Mlle Bossis Sandra, demeurant au 24, rue de Luxembourg, L-4220 Esch-sur-Alzette.

Par cette démission, Mlle Bossis Sandra devient administrateur.

- De transférer le siège social de la société du 161, route de Longwy, L-4751 Pétange au 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

POYEL PARTNERS AND INVESTMENT S.A.

O. Marset / S. Bossis / L. Flagie

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117269.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

---

**RETAIL NETWORK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 88.719.

—  
In the year two thousand and six, on fifth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

Was held an extraordinary general meeting of RETAIL NETWORK HOLDING S.A. a société anonyme, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 88.719, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, on the 26th of July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 15th of October 2002, number 1488 and which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in

Luxembourg, on the 6th of September 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The meeting is opened with Miss Frédérique Davister, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda:*

1. Decrease of share capital;
2. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of the Company;
3. Amendment of Article 8 of the Articles of the Company;
4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature *ne varietur* by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting of Shareholders decides to reduce the share capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand eight hundred sixty-seven Euro and fifty cents (EUR 29,867.50), in order to bring it from its current amount of seventy-nine thousand two hundred sixty Euro (EUR 79,260.-) to an amount of forty-nine thousand three hundred ninety-two Euro and fifty cents (EUR 49,392.50), through the cancellation of eight thousand eight hundred forty-six (8,846) own shares of class A1, five thousand eight hundred ninety-eight (5,898) own shares of class A2, and nine thousand one hundred fifty (9,150) own shares of class B1, having a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, which are held by the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 5. paragraph 1. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Corporation is set at forty-nine thousand three hundred ninety-two Euro and fifty cents (EUR 49,392.50) represented by thirty-nine thousand five hundred fourteen (39,514) shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, divided into five (5) Classes of shares, as follows:

- Six thousand one hundred and two (6,102) Class B2 shares;
- Nine hundred forty-four (944) Class C1 shares;
- Six hundred and twenty-eight (628) Class C2 shares;
- One hundred and thirty-six (136) Class D1 shares;
- Thirty-one thousand seven hundred and four (31,704) Class D2 shares.

Class B2 shares are exclusively entitled, on a pro-rata basis, to all the remaining distributions received by the Company in relation to its direct or indirect investment in PRENATAL MOEDER EN KIND B.V., Vlotbrugweg 10, 1332 AH Almere, The Netherlands (the «PRENATAL Distributions») held by it. All such allocations shall be allocated to a special Class B2 share reserve until their distribution, on a pro-rata basis, to the holders of Class B2 shares.

Class C1 shares and Class C2 shares are exclusively entitled to all distributions received by the Company in relation to its direct or indirect investment in SIEBEL B.V., Verheeskade 197, 2521 DD's-Gravenhage, The Netherlands (the «SIEBEL Distributions»). All such allocations shall be allocated to a special Class C1 Share reserve and to a special Class C2 Share reserve until their distribution to the holders of Class C1 Shares and of Class C2 Shares, as follows:

(i) first and exclusively to the holders of the Class C2 shares an amount up to zero point five per cent (0.5%) of the face value of the Class C2 shares for the full accounting year payable pro rata temporis; then

(ii) provided that all the shareholders hold at least one (1) share in the Class C1, any remaining SIEBEL Distributions shall be allocated to the holders of the Class C1 shares;

(iii) in the event that not all the shareholders hold at least one (1) in the Class C1 any remaining SIEBEL Distributions shall be allocated pro rata to the holders of the Class C1 and Class C2 shares.

Class D1 shares and Class D2 shares are entitled to all the residual distributions received by the Company on all the other assets, including the direct or indirect investment in KIJKSHOP B.V., Schimminck 12, 5301 KR Zaltbommel, The Netherlands (the «Residual Distributions»). All such allocations shall be allocated to a special Class D1 Share reserve and to a special Class D2 Share reserve until their distribution to the holders of Class D1 Shares and of Class D2 Shares, as follows:

(i) first and exclusively to the holders of the Class D2 shares an amount up to zero point five per cent (0.5%) of the face value of the Class D2 shares for the full accounting year payable pro rata temporis; then

(ii) provided that all the shareholders hold at least one (1) share in the Class D1, any remaining Residual Distributions shall be allocated to the holders of the Class D1 shares;

(iii) in the event that not all the shareholders hold at least one (1) in the Class D1 any remaining Residual Distributions shall be allocated pro rata to the holders of the Class D1 and Class D2 shares.»

*Third resolution*

The meeting resolves to amend the first paragraph of Article 8 of the Articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting of the tenth day of March of each year, at 11.00 a.m.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de RETAIL NETWORK HOLDING S.A., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.719 suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 octobre 2006, numéro 1488. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2006, pas encore publié au Mémorial C (la «Société»),

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Frédérique Davister, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Bob Calmes, LL.M., demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
3. Modification de l'article 8 des statuts;
4. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que la totalité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf mille huit cent soixante-sept euros et cinquante cents (EUR 29.867,50) pour le réduire de son montant actuel de soixante-dix-neuf mille deux cent soixante euros (EUR 79.260) à un montant de quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 49.392,50) par l'annulation de huit mille huit cent quarante-six (8.846) parts sociales de classe A1, cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (5.898) parts sociales de classe A2, et neuf mille cent cinquante (9.150) parts sociales de classe B1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, qui sont détenues par la Société.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivant:

«**Art. 5. Paragraphe 1<sup>er</sup>. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 49.392,50) représenté par trente-neuf mille cinq cent quatorze

(39.514) actions ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, divisé en cinq (5) Classes d'actions, comme suit:

- Six mille cent et deux (6.102) actions de Classe B2;
- Neuf cent quarante-quatre (944) actions Classe C1;
- Six cent vingt-huit (628) actions Classe C2;
- Cent trente-six (136) actions Classe D1;
- Trente et un mille sept cent quatre (31.704) actions Classe D2.

Les actions de Classe B2 sont exclusivement autorisées à toutes les distributions, au pro rata, reçues par la Société en relation avec ses investissements directs ou indirects dans PRENATAL MOEDER EN KIND B.V., Vlotbrugweg 10, 1332 AH Almere, The Netherlands («PRENATAL Distributions»). Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des actions de Classe B1 et à une réserve spéciale des actions de Classe B2 avant leur distribution au pro rata aux actionnaires des actions de Classe B1 et des actions de Classes B2.

Les actions de Classe C1 et les actions de Classe C2 sont exclusivement autorisées à toutes les distributions reçues par la Société en relation avec ses investissements directs ou indirects dans SIEBEL B.V., Verheeskade 197, 2521 DD's-Gravenhage, The Netherlands («SIEBEL Distributions»). Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des actions de Classe C1 et à une réserve spéciale des actions de Classe C2 avant leur distribution aux actionnaires des actions de Classe C1 et des actions de Classes C2 comme suit:

(i) premièrement et exclusivement aux détenteurs d'actions de la Classe C2, un montant allant jusqu'à un demi pour cent (0,5%) de la valeur nominale des actions de Classe C2 pour l'année comptable entière payable pro rata temporis; ensuite

(ii) le montant restant des distributions de SIEBEL sera alloué aux détenteurs d'actions de Classe C1 et aux détenteurs d'actions de Classe C2.

Les actions de Classe D1 et les actions de Classe D2 sont exclusivement autorisées à toutes les distributions reçues par la Société en relation avec ses investissements directs ou indirects dans KIJKSHOP B.V., Schimminck 12, 5301 KR Zaltboomel, The Netherlands («Residual Distributions»). Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des actions de Classe D1 et à une réserve spéciale des actions de Classe D2 avant leur distribution aux actionnaires des actions de Classe D1 et des actions de Classes D2, comme suit:

(i) premièrement et exclusivement aux détenteurs d'actions de la Classe D2, un montant allant jusqu'à un demi pour cent (0,5%) de la valeur nominale des actions de Classe D2 pour l'année comptable entière payable pro rata temporis; ensuite

(ii) le montant restant des distributions de Residual sera alloué aux détenteurs d'actions de Classe D1 et aux détenteurs d'actions de Classe D2.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément aux lois Luxembourgeoises, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que spécifié dans la convocation de l'assemblée le 10 mai de chaque année à 11 heures.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: F. Davister, F. Stolz-Page, B. Calmes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 3, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(117441.3/230/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

#### **RETAIL NETWORK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 88.719.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1464 du 5 octobre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(117442.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

109606

**MACQUARIE LUXEMBOURG WATER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
Capital social: EUR 25.000.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 100.413.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 2 octobre 2006, les associés ont approuvé les transferts de parts suivants:

- MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 74 parts de la société MACQUARIE LUXEMBOURG WATER, S.à r.l. à la société HDF (UK) HOLDINGS LIMITED, avec siège social au One Silk Street, EC2Y 8HQ Londres, Royaume-Uni;

- MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a cédé la totalité de ses 501 parts de la société MACQUARIE LUXEMBOURG WATER, S.à r.l. à la société HDF (UK) HOLDINGS LIMITED, avec siège social au One Silk Street, EC2Y 8HQ Londres, Royaume-Uni;

- SOUTH EAST WATER LLC, avec siège social au 125, W55th Street, 22nd Floor, USA 10019, New York, Etats-Unis a cédé la totalité de ses 175 parts de la société MACQUARIE LUXEMBOURG WATER, S.à r.l. à la société HDF (UK) HOLDINGS LIMITED, avec siège social au One Silk Street, EC2Y 8HQ Londres, Royaume-Uni;

- Caisse de Dépôt et Placement du Québec, avec siège social au 1000, place Jean-Paul Riopelle, H2Z 2B3 Montréal, Québec, Canada a cédé la totalité de ses 125 parts de la société MACQUARIE LUXEMBOURG WATER, S.à r.l. à la société HDF (UK) HOLDINGS LIMITED, avec siège social au One Silk Street, EC2Y 8HQ Londres, Royaume-Uni;

- 1099832 ALBERTA LIMITED, avec siège social au 1520, Allstream Tower, 101 Street, T5J 3P4 Edmonton-Alberta, Canada a cédé la totalité de ses 125 parts de la société MACQUARIE LUXEMBOURG WATER, S.à r.l. à la société HDF (UK) HOLDINGS LIMITED, avec siège social au One Silk Street, EC2Y 8HQ Londres, Royaume-Uni.

En conséquence, l'associé unique de la société MACQUARIE LUXEMBOURG WATER, S.à r.l. est HDF (UK) HOLDINGS LIMITED, avec siège social au One Silk Street, EC2Y 8HQ Londres, Royaume-Uni, et il détient la totalité des 1.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117275.5//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**WEST AIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.  
R. C. Luxembourg B 83.004.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Bertrange, le 30 septembre 2006*

1) L'assemblée accepte la démission de M. Carl-Franz Lawaczek de son poste d'administrateur et ce avec effet immédiat.

2) L'assemblée décide de remplacer le réviseur d'entreprises AUDEX, S.à r.l. par la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., R.C. B 22.668, avec siège social au 21, bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Fait à Bertrange, le 30 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117331.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**ParLyO PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 120.822.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ParLyO HOLDINGS LIMITED, with its registered seat at Nicosia, Cyprus, represented by Ms Stéphanie Stacchini, residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing persons, through their mandatory, have incorporated a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

**Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name ParLyo PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding-up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. ParLyo HOLDINGS LIMITED .....	500 shares
Total .....	500 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2007.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) That the following are appointed manager of the company for an undefined period:

a) Mr Aris Serbetis, architect, born on September 11th, 1944 in Athens (Greece), with professional address at 3-5, chemin des Tuileries, CH-1293 Bellevue, Genève,

b) Mrs Rachel Barlow, solicitor, born on January 4th, 1970 in Enfield (United-Kingdom), with professional address at 3-5, chemin des Tuileries, CH-1293 Bellevue, Genève,

c) Mrs Aude Pugin, jurist, born on October 7th, 1974 in Echarlens, Fribourg (Switzerland), residing professionally at 3-5, chemin des Tuileries, CH-1293 Bellevue, Genève,

who will have the necessary power to validly bind the company by their individual signature.

2) The Company shall have its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above-appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ParLyo HOLDINGS LIMITED, avec siège social Nicosie, Chypre, ci-après représentée par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.



Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ParLyO PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est les cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. ParLyo HOLDINGS LIMITED .....	500 actions
Total .....	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

#### *Résolutions*

Et, à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, par sa mandataire, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Aris Serbetis, architecte, né le 11 septembre 1944 à Athènes (Grèce), résidant professionnellement au 3-5, chemin des Tuileries, CH-1293 Bellevue, Genève,
  - b) Madame Rachel Barlow, notaire, née le 4 janvier 1970 à Enfield (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 3-5, chemin des Tuileries, CH-1293 Bellevue, Genève,
  - c) Madame Aude Pugin, juriste, née le 7 octobre 1974 à Echarlens, Fribourg (Suisse), résidant professionnellement au 3-5, chemin des Tuileries, CH-1293 Bellevue, Genève,
 lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 76, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

J. Elvinger.

(117418.3/211/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**SANIDUBRULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue Dr. Gaasch.  
R. C. Luxembourg B 107.050.

L'an deux mille six, le neuf octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Serge Dubru, gérant de sociétés, et son épouse,
- 2) Madame Martine Boulanger, sans état, les deux demeurant à B 6780 Turpange, 45, rue de la Halte,
- 3) Monsieur Jeremy Jacob, ingénieur, né à Virton, le 22 février 1978, demeurant à L-4831 Rodange, 400, rte de Longwy,

agissant en leur qualités d' uniques associés (suite à une cession de parts sous seing privé annexée présent acte) de la société à responsabilité limitée SANIDUBRULUX, S.à r.l., avec siège à L-8538 Hovelange, 40, rue Principale (R.C. n° B 107.050), constituée suivant acte notarié du 6 juillet 1994, publié au Mémorial C n° 493 du 3 novembre 1994.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Nouvelle répartition du capital social.

Suite à la cession de parts ci-dessus énoncée, le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur Serge Dubru .....	250 parts sociales
- Madame Martine Boulanger .....	130 parts sociales
- Monsieur Jeremy Jacob .....	120 parts sociales
Total .....	500 parts sociales

Pour autant que de besoin, la présente cession est acceptée et ratifiée par le gérant, Monsieur Serge Dubru.

2. Conversion du capital de LUF en EUR 12.394,67.

3. Augmentation de capital de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.

Suite à ces changements l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées et souscrit comme ci-dessus énoncé.

4. Transfert du siège social de Hovelange à Rodange.

L'adresse du siège est: L-4818 Rodange, 8, avenue Dr. Gaasch.

Suite à ce changement l'article 2, premier alinéa aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Pétange.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: S. Dubru, M. Boulanger, J. Jacob, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2006, vol. 922, fol. 3, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 octobre 2006.

G. d'Huart.

(117307.3/207/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**PRG GERMANY (HOLDING), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 117.092.

In the year two thousand and six, on the sixth day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company PRG GERMANY (HOLDING), S.à r.l., having its registered address in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 117.092, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 30th May 2006, published in the official gazette, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1568 on 17th August 2006 (hereinafter the «Company»).

The meeting begins at 4.30 p.m. and is presided by M<sup>e</sup> Jacqueline Kintzele, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F).

The meeting elects as scrutineer M<sup>e</sup> Amélie Bagnes, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet. The attendance sheet as well as the proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders, the members of the board and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance sheet the members representing all the five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entire corporate capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) are validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of one hundred forty-eight thousand two hundred Euro (EUR 148,200.-) taking it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to the amount of one hundred sixty thousand seven hundred Euro (EUR 160,700.-) by the issue of five thousand nine hundred twenty-eight (5,928) corporate units having each of them a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights as the existing corporate units;

2. Amendment of article 5 of the articles of association so as to reflect the above mentioned increase of the corporate capital;

3. Any other business.

The members' meeting having approved the chairman's statements and having been validly constituted and convened, has deliberated and, by separate and unanimous vote, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The members' meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred forty-eight thousand two hundred Euro (EUR 148,200.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to the amount of one hundred sixty thousand seven hundred Euro (EUR 160,700.-) by the issue of five thousand nine hundred twenty-eight (5,928) corporate units having each of them a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights as the existing corporate units.

*Subscription and payment*

Thereupon:

- PINNACLE REGENERATION GROUP LTD, a company organized under the laws of England, with registered office at Caxton House, 2 Farrington Rd, London EC1M 3HN, United Kingdom, duly registered under number 04240859 (hereinafter referred to as PRG LTD), here represented by Ms Jacqueline Kintzele, prenamed, by virtue of a power of attorney granted on October 6th, 2006.

The person appearing declares to subscribe in the name, and on behalf of PRG LTD for two thousand nine hundred sixty-four (2,964) newly issued corporate units and to make payment in full for such new corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of seventy-four thousand one hundred Euro (EUR 74,100.-) is at the disposal of the Company.

- STORNO HOLDINGS LIMITED, a company organized under the laws of Cyprus, with registered office at Grigori Afxentiou, 55, Agia Varvara P.C. 2560 Nicosia, Cyprus, duly registered under number 169109 (hereafter referred to as STORNO LTD),

here represented by Ms Jacqueline Kintzele, prenamed, by virtue of a power of attorney granted on October 6th, 2006.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of STORNO LTD for one thousand four hundred eighty-two (1,482) newly issued corporate units and to make payment in full for such new corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of thirty-seven thousand and fifty Euro (EUR 37,050.-) is at the disposal of the Company.

- Mr Christopher Raeder, financial services provider, born on September 6th, 1955 in Downpatrick (Northern Ireland), residing at The Old Parsonage, 18, Church Lane, Dingley, Market Harborough, LE16 8PG, United Kingdom (hereafter referred to as Mr Raeder),

here represented by Ms Jacqueline Kintzele, prenamed, by virtue of a power of attorney granted on October 6th, 2006.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Raeder for one thousand four hundred eighty-two (1,482) newly issued corporate units and to make payment in full for such new corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of thirty-seven thousand and fifty Euro (EUR 37,050.-) is at the disposal of the Company.

Pursuant to the above mentioned capital increase the six thousand four hundred twenty-eight (6,428) corporate units representing the entire corporate units capital of the Company are belonging to:

- PRG LTD (prenamed) . . . . .	3,214
- STORNO LTD (prenamed) . . . . .	1,607
- Mr Raeder (prenamed) . . . . .	<u>1,607</u>
Total: six thousand four hundred twenty-eight corporate units. . . . .	6,428

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Second resolution*

The members' meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of the corporate capital.

Article 5, paragraph 1, shall now be read as follows:

«The subscribed corporate capital is set at one hundred sixty thousand seven hundred Euro (EUR 160,700.-), represented by six thousand four hundred twenty-eight (6,428) corporate units, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing, of any kind whatsoever, borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le six octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société PRG GERMANY (HOLDING), S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117.092, constituée suivant un acte de Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1568 du 17 août 2006 (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée commence à 16 heures 30 et est présidée par M<sup>e</sup> Jacqueline Kintzele, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée nomme comme scrutateur M<sup>e</sup> Amélie Bagnes, avocat, avec adresse professionnelle au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence. La liste de présence et les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal afin d'être soumises à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Conformément à la liste de présence, les associés représentant toutes les cinq cents (500) Parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de la Société sont valablement représentées à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence déléguer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II.- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quarante-huit mille deux cents euros (EUR 148.200,-) qui l'amène de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de cent soixante mille sept cents euros (EUR 160.700,-), par l'émission de cinq mille neuf cent vingt-huit (5.928) Parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits que les Parts sociales existantes;

2. Modification de l'article 5 des statuts pour refléter l'augmentation de capital ci-avant;

3. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et a pris, par un vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent quarante-huit mille deux cents euros (EUR 148.200,-), qui l'amène de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de cent soixante mille sept cents euros (EUR 160.700,-), par l'émission de cinq mille neuf cent vingt-huit (5.928) Parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits que les Parts sociales existantes de Catégorie B.

*Souscription et paiement*

Sont alors intervenus aux présentes:

- PINNACLE REGENERATION GROUP LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social au Caxton House, 2 Farrington Rd, London EC1M 3HN, United Kingdom, valablement enregistré sous le numéro 04240859 (ci-après PRG LTD),

ici représentée par M<sup>e</sup> Jacqueline Kintzele, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 octobre 2006.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de PRG LTD, à deux mille neuf cent soixante-quatre (2.964) Parts sociales nouvellement émises et libérées intégralement par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de soixante-quatorze mille cent euros (EUR 74.100,-) est à la disposition de la Société.

- STORNO HOLDINGS LIMITED, une société de droit chypriote, ayant son siège social au Grigori Afxentiou, 55, Agia Varvara P.C. 2560 Nicosia, Cyprus, valablement enregistré sous le numéro 169109 (ci-après STORNO LTD), ici représentée par M<sup>e</sup> Jacqueline Kintzele, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 octobre 2006.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de STORNO LTD, à mille quatre cent quatre-vingt-deux (1.482) Parts sociales nouvellement émises par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de trente-sept mille cinquante euros (EUR 37.050,-) est à la disposition de la Société.

- Monsieur Christopher Raeder, fournisseur de services financiers, né le 6 septembre 1955 à Downpatrick (Irlande du Nord), demeurant à The Old Parsonage, 18, Church Lane, Dingley, Market Harborough, LE16 8PG, Royaume-Uni (ci-après M. Raeder),

ici représenté M<sup>e</sup> Jacqueline Kintzele, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 octobre 2006.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de Monsieur Raeder, à mille quatre cent quatre-vingt-deux (1.482) Parts sociales nouvellement émises par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de trente-sept mille cinquante euros (EUR 37.050,-) est à la disposition de la Société.

Suite à la précédente augmentation de capital, les six mille quatre cent vingt-huit Parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société appartiennent à:

- PRG LTD, préqualifiée . . . . .	3.214
- STORNO LTD, préqualifiée . . . . .	1.607
- Monsieur Raeder, préqualifié . . . . .	1.607
<b>Total: six mille quatre cent vingt-huit parts sociales . . . . .</b>	<b>6.428</b>

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

#### Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital dont question ci-avant.

L'article 5, paragraphe 1<sup>er</sup> aura désormais la teneur suivante:

«Le capital est fixé à cent soixante mille sept cents euros (EUR 160.700,-), représenté par six mille quatre cent vingt-huit (6.428) Parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

#### Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate qu'à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de non-concordance ou de lacune entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Kintzele, M. Nezar, A. Bagnes, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, vol. 155S, fol. 68, case 11. – Reçu 1.482 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

G. Lecuit.

(117278.3/220/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

#### **PRG GERMANY (HOLDING), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 117.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

G. Lecuit.

(117279.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**MOTION PROD MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 113.780.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 4 octobre 2006 à 14h*

Il résulte dudit procès-verbal le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg au lieu du 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Il résulte également dudit procès-verbal que Messieurs Rolf Caspers, Vincent Rudy Denise De Rycke et Olivier Jarny et ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur et de commissaire au compte avec effet immédiat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et Monsieur Gabriel Jean, avec adresse professionnelle au 10B, Z.I. Bourmicht à L-8070 Bertrange, ont été nommés comme nouveaux administrateurs pour une durée de six ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2012.

La société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London, NW1 1JD, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg, en date du 4 octobre 2006 à 16h*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel Jean aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour MOTION PROD MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117312.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**FARAD INVESTMENT ADVISOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 108.254.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2006*

1. Sont nommés administrateurs pour un terme prenant fin lors de l'Assemblée générale Statutaire de 2011 Messieurs Giuseppe Frascà, demeurant via Luigi Scrosati 9, I-20146 Milan et M. Fabrizio Mazzucato, demeurant Grand-rue 7, L-1661 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

S. Thill / S. Fochesato

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117394.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 83.010.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the participants of FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, formed by way of spin-off from the company FANTUZZI S.A., by a deed of M<sup>e</sup> Jean Seckler on July 9th, 2001, published in the Mémorial C number 659 on August 21st, 2001 (the «Company»), amended by a deed of M<sup>e</sup> Jean Seckler on September 25th, 2001, published in the Mémorial C number 282 on February 20th, 2002 and again amended by a deed of M<sup>e</sup> Jean Seckler on September 3rd, 2004, published in the Mémorial C number 1194 on November 23rd, 2004.

The meeting was presided by Mrs Daniela Cappello, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M<sup>e</sup> Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Marcus Peter, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the participants and the number of parts held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That it appears from the attendance list, that 12,869,987 parts representing 99.99% of the share capital of the Company being thirty-three million five hundred sixty-nine thousand six hundred ninety-eight Euro and forty-four cents (EUR 33,569,698.44) are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Reduction of the capital of the Company by an amount of thirty million one hundred two thousand two hundred forty-two Euro and ninety-seven cents (EUR 30,102,242.97), so as to bring it down from its present amount of thirty-three million five hundred sixty-nine thousand six hundred ninety-eight Euro and forty-four cents (EUR 33,569,698.44) to three million four hundred sixty-seven thousand four hundred fifty-five Euro and forty-seven cents (EUR 3,467,455.47) by cancellation of eleven million six hundred fifty-seven thousand two hundred fourteen (11,657,214) parts of the Company, and allocation of the proceeds of such reduction in an amount of thirty million one hundred two thousand two hundred forty-two Euro and ninety-seven cents (EUR 30,102,242.97) to a special non-distributable reserve;

2. Reinstatement of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per part of the Company and corresponding increase of the capital of the Company without issuance of new parts by an amount of thirty million one hundred two thousand one hundred ninety-four Euro and fifty-three cents (EUR 30,102,194.53) so as to bring it up from the amount of three million four hundred sixty-seven thousand four hundred fifty-five Euro and forty-seven cents (EUR 3,467,455.47) to the amount of thirty-three million five hundred sixty-nine thousand six hundred fifty Euro (EUR 33,569,650.-) by incorporation of an amount of thirty million one hundred two thousand one hundred ninety-four Euro and fifty-three cents (EUR 30,102,194.53) from the special reserve created in furtherance of point 1 above;

3. Creation of two new classes of parts in the Company (Class A and Class B) by conversion of the existing one million three hundred forty-two thousand seven hundred eighty-six (1,342,786) parts of the Company into eight hundred twenty-two thousand twenty-four (822,024) Class A Parts and five hundred twenty thousand seven hundred sixty-two (520,762) Class B Parts, definition of the rights attaching to these Class A Parts and Class B Parts, and allocation of these newly created parts to the current participants in the Company in exchange for their existing parts;

4. Creation of an authorised capital of sixty-eight million five hundred nine thousand five hundred Euro (EUR 68,509,500.-), divided into eight hundred twenty-two thousand twenty-four (822,024) Class A Parts and one million nine hundred eighteen thousand three hundred fifty-six (1,918,356) Class B Parts having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, exclusively for purposes of allowing the conversion into Class B Parts of third party bank debt that may be assumed by the Company, and authorisation to the board of managers of the Company to:

(i) issue further parts, with or without issue premium, so as to bring the total capital of the company up to the amount of the authorised capital;

(ii) determine the conditions attaching to any subscription for such parts from time to time, to accept subscriptions for such parts, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such parts;

(iii) suppress or suspend the preferential subscription rights of existing participants in relation to such new parts;

(iv) amend the capital clause of the articles of association and take any other steps required for the execution and publication of such capital increase; and

(v) to grant such authorisation until and including December 31st, 2009; and

5. Amendment and complete restatement of the articles of association of the Company in the attached form, in order to reflect the above resolutions, the creation of rights of first refusal, tag-along and drag-along rights as further described in article 8 of the restated articles, and the creation of a board of managers as further described in article 10 of the restated articles.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to reduce the capital of the Company by an amount of thirty million one hundred two thousand two hundred forty-two Euro and ninety-seven cents (EUR 30,102,242.97), so as to bring it down from its present amount of thirty-three million five hundred sixty-nine thousand six hundred ninety-eight Euro and forty-four cents (EUR 33,569,698.44) to three million four hundred sixty-seven thousand four hundred fifty-five Euro and forty-seven cents (EUR 3,467,455.47) by cancellation of eleven million six hundred fifty-seven thousand two hundred fourteen (11,657,214) parts of the Company as follows:

a) FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.: cancellation of eleven million five hundred forty thousand six hundred twenty-nine (11,540,629) parts;

b) Mrs Patrizia Fantuzzi: cancellation of twelve (12) parts;

c) Mr Luciano Fantuzzi: cancellation of one hundred sixteen thousand five hundred seventy-three (116,573) parts.

The meeting further resolves to allocate the entire proceeds of such cancellation, in a total amount of thirty million one hundred two thousand two hundred forty-two Euro and ninety-seven cents (EUR 30,102,242.97), to a special non-distributable reserve.



*Second resolution*

The meeting resolves to reinstate a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per part of the Company and to correspondingly increase the capital of the Company without issuance of new parts by an amount of thirty million one hundred two thousand one hundred ninety-four Euro and fifty-three cents (EUR 30,102,194.53) so as to bring it up from the amount of three million four hundred sixty-seven thousand four hundred fifty-five Euro and forty-seven cents (EUR 3,467,455.47) to the amount of thirty-three million five hundred sixty-nine thousand six hundred fifty Euro (EUR 33,569,650.-) by incorporation of an amount of thirty million one hundred two thousand one hundred ninety-four Euro and fifty-three cents (EUR 30,102,194.53) from the special reserve created in furtherance of resolution 1 above.

The meeting further resolves that the balance of this special reserve outstanding after the capital increase, amounting to forty-eight Euro and forty-four cents (EUR 48.44), be applied towards, and set off against, an equal amount of the carried forward losses of the Company.

*Third resolution*

The meeting resolves to create two new classes of parts in the Company (Class A and Class B) by conversion of the existing one million three hundred forty-two thousand seven hundred eighty-six (1,342,786) parts of the Company into eight hundred twenty-two thousand twenty-four (822,024) Class A Parts and five hundred twenty thousand seven hundred sixty-two (520,762) Class B Parts.

Class A Parts and Class B Parts shall have the same rights, except as otherwise provided by the articles of association to be adopted in furtherance of resolution 5 below.

The newly created Class A and Class B Parts will be attributed to the current participants in the Company, in exchange for their existing parts, as follows:

- a) FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.:
  - eight hundred eight thousand five hundred ninety-six (808,596) Class A Parts, and
  - five hundred twenty thousand seven hundred sixty-two (520,762) Class B Parts; and
- b) Mrs Patrizia Fantuzzi: one (1) Class A Part;
- c) Mr Luciano Fantuzzi: thirteen thousand four hundred twenty-seven (13,427) Class A Parts.

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to create an authorized capital of sixty-eight million five hundred nine thousand five hundred Euro (EUR 68,509,500.-), divided into eight hundred twenty-two thousand twenty-four (822,024) Class A Parts and one million nine hundred eighteen thousand three hundred fifty-six (1,918,356) Class B Parts having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, exclusively for purposes of allowing the conversion into Class B Parts of third party bank debt assumed by the Company, and authorizes the board of managers of the Company to:

- (i) issue further parts, with or without issue premium, so as to bring the total capital of the company up to the amount of the authorised capital;
- (ii) determine the conditions attaching to any subscription for such parts from time to time, to accept subscriptions for such parts, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such parts;
- (iii) suppress or suspend the preferential subscription rights of existing participants in relation to such new parts;
- (iv) amend the capital clause of the articles of association and take any other steps required for the execution and publication of such capital increase; and
- (v) to grant such authorisation until and including December 31st, 2009.

In accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies, a report setting forth the reasons for the creation of this authorised capital and the granting to the board of the power to suppress the preferential subscription rights has been established on July 7th, 2006 by the board of managers of the Company.

This report, signed *ne varietur* by the proxyholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration.

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company as follows, in order to reflect the above resolutions, the creation of rights of first refusal, tag-along and drag-along rights as further described in article 8 of the restated articles, and the creation of a board of managers as further described in article 10 of the restated articles:

**Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The denomination of the company is FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

## Title II. Capital - Parts

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at thirty-three million five hundred sixty-nine thousand six hundred fifty Euro (EUR 33,569,650.-) comprising:

- eight hundred twenty-two thousand twenty-four (822,024) class A parts having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «Class A Parts»); and

- five hundred twenty thousand seven hundred sixty-two (520,762) class B parts having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) (the «Class B Parts»).

The company shall have an authorised capital of sixty-eight million five hundred nine thousand five hundred Euro (EUR 68,509,500.-), divided into eight hundred twenty-two thousand twenty-four (822,024) Class A Parts and one million nine hundred eighteen thousand three hundred fifty-six (1,918,356) Class B Parts having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The board of managers of the company is hereby authorised to issue further parts, with or without issue premium, so as to bring the total capital of the company up to the amount of the authorised capital. The board of managers is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for such parts from time to time, to accept subscriptions for such parts, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such parts.

This authorisation is granted until and including December 31st, 2009, for purposes of allowing the conversion into Class B Parts of third party bank debt that may be assumed by the company.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of participants, in the manner required for amendment of these articles of association.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to this article of the articles of association, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change. The board of managers is hereby authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment.

**Art. 8.** Any event by means of which a part or a right attached thereto is transferred, directly or indirectly, whether on onerous and/or gratuitous basis, shall be designated as a «Transfer», which shall include also (without limitation) the sale and purchase, contribution in kind, exchange, merger or de-merger or assignment as guarantee for an obligation. «Transferred» and «Transferring» shall have similar meanings.

The transfer of parts shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the participants of the company, such declaration of transfer to be acted and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the company.

Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made (i) with the prior approval of participants representing the entire capital and (ii) in addition (except where such Transfer arises solely as a result of the enforcement of security granted to a third party bank lender) subject to subclauses (a) to (d) below.

For the purpose of this article, «Control» means the ownership of more than 50% of the voting parts or the ownership of a majority of the beneficial or voting interest or the power, directly or indirectly, to direct the management of the controlled person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise. For clarification purposes, «Controlling» and «Controlled» shall have similar meanings.

### a) Right of First Refusal

In case one of the participants (the «Selling Party») intends to Transfer all or part of its parts and shall receive a bona fide offer (solicited or unsolicited) in writing (a «Bona Fide Offer») from any genuine third party (the «Third Party»), which Bona Fide Offer shall provide for the purchase of all or part of the Selling Party's parts (the «Transfer Parts») in exchange for the consideration specified therein, the Selling Party shall first give written notice (the «Transfer Notice») to the other participants (the «Non-Selling Party») stating (1) the Selling Party's intention to transfer the Transfer Parts pursuant to the Bona Fide Offer, (2) the number of the Transfer Parts, (3) the name and address of the Third Party as well as in the event that such Third Party is a corporation, its ultimate participants or parties holding Control over such Third Party, (4) the offered purchase price per part of the Transfer Parts, and the terms of payment thereof and (5) such other information regarding the Bona Fide Offer and the Third Party which may be required in order to evaluate the Bona Fide Offer, and (6) the undertaking of the Third Party to accept the terms and conditions of any agreements that may have been entered into between the participants.

The Non-Selling Party shall have the irrevocable right but not the obligation, to purchase the Transfer Parts. Such option (the «Right of First Refusal») may be exercised by notifying the Selling Party within thirty (30) days from receipt of the Transfer Notice. Failure by the Non-Selling Party to deliver the notice hereunder shall be deemed an election not to exercise the Right of First Refusal.

In the event that the Non-Selling Party elects to exercise the Right of First Refusal, the Selling Party shall effect the proposed Transfer with respect to the Transfer Parts on the terms (as regards price and method of payment) set forth in the Transfer Notice and the Transfer of Transfer Parts shall take place on or before the 20th day following receipt of the Transfer Notice, when the Selling Party shall deliver to the Non-Selling Party the part transfer form and, in addition, the certificate or certificates (if any) representing the Transfer Parts, against delivery by the Non-Selling Party of the purchase price thereof as specified in the Transfer Notice.

In the event that the Non-Selling Party does not exercise the Right of First Refusal, or if the Non-Selling Party exercises such a Right of First Refusal but the sale of the Transfer Parts is not consummated as provided, herein based on actions or inactions of the Non-Selling Party (the date of the occurrence of either of such events being the «Non-Selling Party Termination Date»), then the Selling Party shall be free to sell to the Third Party all the Transfer Parts (in whole and not a part thereof) on the terms set forth in the Bona Fide Offer. If such sale to the Third Party is not consummated or the related part purchase agreement is not entered into within sixty (60) days from the Non-Selling Party Termination Date, the Transfer Parts shall once again become subject to the restrictions of this article.

b) Tag-Along Right

In the event a Selling Party desires:

- (i) to sell or otherwise Transfer an amount of parts owned in the company exceeding 50% of the corporate capital; or
- (ii) to sell or otherwise Transfer an amount of the parts owned in the company equal to or higher than the percentage of the corporate part capital owned by all Non-Selling Parties in aggregate; or
- (iii) to transfer in any way, directly and/or indirectly, the Control, to a third party, then each Non-Selling Party will be entitled to request such Selling Party to cause the buyer and/or, as the case may be, the entity who has acquired directly and/or indirectly the Control of the company to purchase all of the parts owned by such other participant, at same terms and conditions as those contemplated by the Transfer made by the Selling Party or, in the event that voting rights and/or any other Control rights are assigned or granted, at the price equal to the fair market value (the «Tag Along Right»),

the following procedure shall apply:

- (a) the Selling Party shall serve the Transfer Notice according to article 7(a) above;
- (b) a Non-Selling Party who does not exercise its Right of First Refusal pursuant to this article 7(a), may exercise the Tag Along Right, by notifying the Selling Party within thirty (30) days from receipt of the Transfer Notice. Failure by a Non-Selling Party to deliver the notice hereunder shall be deemed an election not to exercise the Tag Along Right;
- (c) the Transfer of the parts owned by such Non-Selling Party following the exercise of the Tag Along Right shall be executed within 20 business days from the expiry of the term indicated under subparagraph (b) above.

In the event that the buyer and/or, as the case may be, the entity who has acquired directly and/or indirectly the Control of the company refuses to purchase the parts owned by such Non-Selling Party, the latter may require the Selling Party to purchase, and such Selling Party shall be obliged to purchase, from such Non-Selling Party its parts at a value which is the higher of: (i) the price at which such Non-Selling Party would have Transferred, or (ii) the fair market value, as the case may be.

c) Drag-Along Right

If a Class B participant receives from a Third Party an offer to purchase the entire issued capital of the company, and such offer includes a valuation of the parts of the company that is not less than their fair market value at the time that the offer is made, then, if such class B participant decides to sell, it shall give to the Non-Selling Parties written notice of: (i) such decision to sell; and (ii) the request to such Non-Selling Party to sell its participation in the company to such Third Party.

Upon receipt of the above mentioned notice and in the event that the Right of First Refusal is not exercised in the manner foreseen above, each Non-Selling Party will be obliged to sell to the Third Party all of its parts at the same time and conditions as the selling Class B participant and to perform all the formalities necessary for the completion of such a Transfer.

d) Exceptions

A Transfer of parts will not be subject to the Rights of First Refusal or Tag Along rights described under subclauses (a) and (b) above:

- if made by a participant to a related party, including parent, Controlled and Controlling companies (the «Related Party»), provided that the Transfer is executed for all parts owned by such participant; or
- if made with the prior unanimous consent of all participants.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### Title III. Management

**Art. 10.** The company is managed by a board of managers comprising at least five members, whether participants or not. Members are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of participants, which may at any time remove them, provided that:

- at least one of those members (the «Class A Manager») shall be elected from a list of candidates submitted by the holders of Class A Parts;
- three of those members (the «Class B Managers») shall be elected from a list of candidates submitted by the holders of Class B Parts; and
- one of those members (the «Independent Manager») shall be elected from a list of Independent candidates submitted jointly by the holders of Class A Parts and the holders of Class B Parts. For the purpose of this Article «Independent» means a person who is not, at the time of the appointment: (i) an employee, officer, manager of the company and/or of any parent, controlled and controlling (directly or indirectly) entity; and/or (ii) an employee, officer, manager and director of a lender/creditor of the company and/or of any parent, controlled and controlling (directly or indirectly) entity.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager, or
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

In the event of a vacancy in the board of managers as provided above, the successor member shall be elected from the list of candidates that shall be submitted to the general meeting of participants by the holders of Class A Parts or Class B Parts which have appointed the previous manager who has created the vacancy.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

**Art. 11.** The board of managers may elect from among its members a chairman, who shall be chosen among the Class A Managers.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented. The consent of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager shall be necessary to pass any resolution on: (i) the lease and sale of businesses, or of substantial parts of businesses, (ii) the adoption of, and amendments to, the business plan of any direct or indirect subsidiary of the company, (iii) the merger, demerger, transformation and spin-off of any direct or indirect subsidiary of the company, and (iv) the winding-up, liquidation and voluntary bankruptcy of any direct or indirect subsidiary of the company.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

**Art. 12.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

The board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the following condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

**Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a Class A Manager and a Class B Manager unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

**Art. 14.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more persons who are not managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

The board of managers may in particular appoint a Chief Executive Officer («CEO»), a Chief Financial Officer («CFO») and one or more Chief Operating Officers («COOs»), who need not be members of the board of managers except for the CEO. The board of managers shall explicitly and precisely define the scope of any delegations of powers

granted to such persons, which shall have a limited duration without prejudice to the possibility of renewal by the board. The CEO, CFO and COOs shall together form the «Executive Committee».

**Art. 15.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

#### **Title IV. General meeting of participants**

**Art. 16.** The sole participant shall exercise all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five participants, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent 50% of the capital.

In addition, no decision on the Supermajority Matters is deemed validly taken until it has been adopted by eighty per cent (80)% of the participants in general meeting. For the purpose of this Article «Supermajority Matters» means any matter related to (i) the merger with companies and/or entities controlled by the holders of Class B shares, the demerger, transformation and spin-off of the company, and (ii) the winding-up or liquidation of the company.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 17.** The financial year of the company starts on the 1st of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 18.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

#### **Title VI. Liquidation - Dissolution**

**Art. 19.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

#### **Title VII. Varia**

**Art. 20.** The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

##### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight thousand eight hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec son siège social situé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, constituée par voie de scission de la société FANTUZZI S.A., suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean Seckler du 9 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 659 du 21 août 2001 (la «Société»), modifié par un acte de M<sup>e</sup> Jean Seckler du 25 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 282 du 20 février 2002 et encore modifié par un acte de M<sup>e</sup> Jean Seckler du 3 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1194 du 23 novembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Daniela Cappello, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M<sup>e</sup> Lionel Noguera, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Marcus Peter, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés et le nombre des parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que 12.869.987 parts sociales représentant 99,99% du capital social de la Société de trente-trois millions cinq cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros et quarante-quatre cents (33.569.698,44 EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital de la Société d'un montant de trente millions cent deux mille deux cent quarante-deux euros et quatre-vingt-dix-sept cents (30.102.242,97 EUR) pour le ramener de son montant actuel de trente-trois millions cinq cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros et quarante-quatre cents (33.569.698,44 EUR) à trois millions quatre cent soixante-sept mille quatre cent cinquante-cinq euros et quarante-sept cents (3.467.455,47 EUR) par l'annulation d'onze millions six cent cinquante-sept mille deux cent quatorze (11.657.214) parts sociales de la Société, et l'allocation des produits de cette réduction d'un montant de trente millions cent deux mille deux cent quarante-deux euros et quatre-vingt-dix-sept cents (30.102.242,97 EUR) à une réserve spéciale non-distribuable;

2. Rétablissement d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale de la Société et augmentation de capital de la Société corrélative sans émission de nouvelles parts sociales d'un montant de trente millions cent deux mille cent quatre-vingt-quatorze et cinquante-trois cents (30.102.194,53 EUR) pour le porter du montant de trois millions quatre cent soixante-sept mille quatre cent cinquante-cinq euros et quarante-sept cents (3.467.455,47 EUR) au montant de trente-trois millions cinq cent soixante-neuf mille six cent cinquante euros (33.569.650,- EUR) par l'incorporation d'un montant de trente millions cent deux mille cent quatre-vingt-quatorze et cinquante-trois cents (30.102.194,53 EUR) de la réserve spéciale créée suite au point 1<sup>er</sup> ci-dessus;

3. Création de deux nouvelles classes de parts sociales de la Société (Classe A et Classe B) par la conversion d'un million trois cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-six (1.342.786) parts sociales existantes de la Société en huit cent vingt-deux mille vingt-quatre (822.024) parts sociales de Classe A et cinq cent vingt mille sept cent soixante-deux (520.762) Parts Sociales de Classe B, définition des droits attachés à ces Parts Sociales de Classe A et de Classe B, et attribution de ces parts sociales nouvellement créées aux actuels associés de la Société en échange de leurs parts sociales existantes;

4. Création d'un capital autorisé de soixante-huit millions cinq cents neuf mille cinq cents euros (68.509.500,- EUR), représenté par huit cent vingt-deux mille vingt-quatre (822.024) Parts Sociales de Classe A et un million neuf cent dix-huit mille trois cent cinquante-six (1.918.356) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, afin de permettre exclusivement la conversion en Parts Sociales de Classe B des dettes que peut avoir la Société envers une banque tierce et autorisation du conseil de gérance de la Société à:

(i) émettre de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la société jusqu'au montant du capital autorisé;

(ii) déterminer périodiquement les conditions attachées à la souscription de ces parts sociales, accepter les souscriptions pour ces parts sociales, et accepter les apports en numéraire ou en nature en paiement du prix d'émission de ces parts sociales;

(iii) supprimer ou suspendre les droits préférentiels de souscription des associés existants en ce qui concerne ces nouvelles parts sociales;

(iv) modifier l'article relatif au capital social des statuts et prendre les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette augmentation de capital; et

(v) accorder cette autorisation jusqu'au 31 décembre 2009 inclus; et

5. Modification et complète reformulation des statuts de la Société dans la forme attachée, afin de refléter les décisions ci-dessus, la création de droits de premier refus, de droits de sortie conjointe et de cession forcée tels que décrits ci-dessous dans l'article 8 des statuts reformulés et création d'un conseil de gérance tel que décrit ci-dessous dans l'article 10 des statuts reformulés.

L'assemblée générale, après délibération, prend unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital de la Société d'un montant de trente millions cent deux mille deux cent quarante-deux euros et quatre-vingt-dix-sept cents (30.102.242,97 EUR) pour le ramener de son montant actuel de trente-trois millions cinq cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros et quarante-quatre cents (33.569.698,44 EUR) à trois millions quatre cent soixante-sept mille quatre cent cinquante-cinq euros et quarante-sept cents (3.467.455,47 EUR) par l'annulation d'onze millions six cent cinquante-sept mille deux cent quatorze (11.657.214) parts sociales de la Société comme suit:

a) FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.: annulation d'onze millions cinq cent quarante mille six cent vingt-neuf (11.540.629) parts sociales;

b) Mme Patrizia Fantuzzi: annulation de douze (12) parts sociales;

c) M. Luciano Fantuzzi: annulation de cent seize mille cinq cent soixante-treize (116.573) parts sociales.

L'assemblée décide, par la suite, d'allouer l'entier des produits résultant de cette annulation, d'un montant total de trente millions cent deux mille deux cent quarante-deux euros et quatre-vingt-dix-sept cents (30.102.242,97 EUR) à une réserve spéciale non distribuable.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de rétablir une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale de la Société et d'augmenter corrélativement le capital de la Société sans émission de nouvelles parts sociales d'un montant de trente millions cent deux mille cent quatre-vingt-quatorze et cinquante-trois cents (30.102.194,53 EUR) pour le porter du montant de trois millions quatre cent soixante-sept mille quatre cent cinquante-cinq euros et quarante-sept cents (3.467.455,47 EUR) au montant de trente-trois millions cinq cent soixante-neuf mille six cent cinquante euros (33.569.650,- EUR) par l'incorporation d'un montant de trente millions cent deux mille cent quatre-vingt-quatorze et cinquante-trois cents (30.102.194,53 EUR) de la réserve spéciale créée suite au point 1<sup>er</sup> ci dessus.

L'assemblée décide par la suite que le solde de la réserve spéciale en cours après l'augmentation de capital, d'un montant de quarante-huit euros et quarante-quatre cents (48,44 EUR), soit appliqué aux et compensé avec les pertes reportées de la Société.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de créer deux nouvelles classes de parts sociales de la Société (Classe A et Classe B) par la conversion d'un million trois cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-six (1.342.786) parts sociales existantes de la Société en huit cent vingt-deux mille vingt-quatre (822.024) Parts Sociales de Classe A et cinq cent vingt mille sept cent soixante-deux (520.762) Parts Sociales de Classe B.

Les Parts Sociales de Classe A et de Classe B auront les mêmes droits, excepté comme autrement prévu par les statuts qui seront adoptés suite à la résolution 5 ci-dessous.

Les Parts Sociales de Classe A et Classe B nouvellement créées seront attribuées aux associés actuels de la Société en échange de leurs parts sociales existantes comme suit:

- a) FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.:
  - huit cent huit mille cinq cent quatre-vingt-seize (808.596) Parts Sociales de Classe A, et
  - cinq cent vingt mille sept cent soixante-deux (520.762) Parts Sociales de Classe B; et
- b) Mme Patrizia Fantuzzi: une (1) Part Sociale de Classe A;
- c) M. Luciano Fantuzzi: treize mille quatre cent vingt-sept (13.427) Parts Sociales de Classe A.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé de soixante-huit millions cinq cent neuf mille cinq cents euros (68.509.500,- EUR), représenté par huit cent vingt-deux mille vingt-quatre (822.024) Parts Sociales de Classe A et un million neuf cent dix-huit mille trois cent cinquante-six (1.918.356) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, afin de permettre exclusivement la conversion en Parts Sociales de Classe B des dettes que peut avoir la Société envers une banque tierce et autorise le conseil de gérance de la Société à:

- (i) émettre de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la société jusqu'au montant du capital autorisé;
- (ii) déterminer périodiquement les conditions attachées à la souscription de ces parts sociales, accepter les souscriptions pour ces parts sociales, et accepter les apports en numéraire ou en nature en paiement du prix d'émission de ces parts sociales;
- (iii) supprimer ou suspendre les droits préférentiels de souscription des associés existants en ce qui concerne ces nouvelles parts sociales;
- (iv) modifier l'article relatif au capital social des statuts et prendre les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette augmentation de capital; et
- (v) accorder cette autorisation jusqu'au 31 décembre 2009 inclus.

Conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport établissant les raisons de la création de ce capital autorisé et l'attribution au conseil du pouvoir de supprimer les droits préférentiels de souscription a été établi le 7 juillet 2006 par le conseil de gérance de la Société.

Ce rapport, signé ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler complètement les statuts de la Société comme suit, afin de refléter les résolutions ci-dessus, la création de droits de premier refus, de droits de sortie conjointe et de cession forcée tels que décrits ci-dessous dans l'article 8 des statuts reformulés et la création d'un conseil de gérance tel que décrit ci-dessous dans l'article 10 des statuts reformulés:

### **Titre I<sup>er</sup>. Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Article 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une «société à responsabilité limitée» qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

## **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé trente-trois millions cinq cent soixante-neuf mille six cent cinquante euros (33.569.650,- EUR) comprenant:

- huit cent vingt-deux mille vingt-quatre (822.024) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»); et
- cinq cent vingt mille sept cent soixante-deux (520.762) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (les «Parts Sociales de Classe B»).

La société aura un capital autorisé de soixante-huit millions cinq cent neuf mille cinq cents euros (68.509.500,- EUR) représenté par huit cent vingt-deux mille vingt-quatre (822.024) Parts Sociales de Classe A et un million neuf cent dix-huit mille trois cent cinquante-six (1.918.356) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le conseil de gérance de la société est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le total du capital social de la société jusqu'au montant du capital autorisé. Le conseil de gérance est autorisé à déterminer périodiquement les conditions attachées à la souscription de ces parts sociales, accepter les souscriptions pour ces parts sociales, et accepter les apports en numéraire ou en nature en paiement du prix d'émission de ces parts sociales.

Cette autorisation est accordée jusqu'au 31 décembre 2009 inclus, afin de permettre la conversion en Parts Sociales de Classe B, des dettes que peut avoir la Société envers une banque tierce.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des associés statuant comme en matière de modifications des statuts.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le conseil de gérance conformément au présent article des statuts, le conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification. Le conseil de gérance est autorisé par la présente à prendre ou autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification.

**Art. 8.** Tout événement par lequel une part sociale ou un droit qui y est attaché est cédé, directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux sera désigné comme une «Cession», qui inclura également (sans limitation) la vente et l'achat, l'apport en nature, l'échange, la fusion ou la scission ou le transfert à titre de garantie d'une obligation. «Cédé» et «Cédant» auront des sens similaires.

La cession de parts sociales sera effectuée par une déclaration écrite de transfert enregistrée dans le registre des associés de la société, une telle déclaration de transfert doit être exécutée et signée par le cédant ou le cédé ou par toutes personnes possédant des mandats appropriés. La société peut également accepter comme preuve de la cession d'autres instruments de transfert satisfaisant pour la Société.

Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des non-associés ne peuvent être effectuées (i) que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social tel que requis par la loi et (ii) et (sauf lorsque cette Cession résulte uniquement de la réalisation d'une sûreté accordée à une banque tierce prêteuse) sous réserve en outre des sous clauses (a) à (d) ci-dessous.

Dans le cadre de cet article, «Contrôle» signifie la possession de plus de 50% des parts sociales avec droit de vote ou la possession de la majorité des intérêts bénéficiaires ou avec droit de vote ou le pouvoir, directement ou indirectement, de diriger l'administration de la personne contrôlée que ce soit à travers la possession de valeurs mobilières avec droit de vote, par contrat ou autrement. Pour des raisons de clarification, «Contrôlant» et «Contrôlé» auront la même signification.

### a) Droit de Premier Refus

Dans le cas où l'un des associés (la «Partie Cédante») a l'intention de Céder tout ou partie de ses parts sociales et reçoit une offre de bonne foi (sollicitée ou non sollicitée) par écrit (une «Offre de Bonne Foi») d'un véritable tiers (la «Tierce Partie»), que l'Offre De Bonne Foi prévoit l'achat de tout ou partie des Parts Sociales de la Partie Cédante (les «Parts Sociales Cédées») en échange de la contrepartie qui y est spécifiée, la Partie Cédante doit premièrement donner un avis écrit (l'«Avis de Cession») aux autres Parties (la «Partie Non-Cédante») énonçant (1) l'intention de la Partie Cédante de céder les Parts Sociales Cédées conformément à l'Offre de Bonne Foi, (2) le nombre de Parts Sociales Cédées, (3) le nom et l'adresse de la Tierce Partie ainsi que dans l'hypothèse où cette Tierce Partie est une société, ses associés ultimes ou les parties ayant le Contrôle sur cette Tierce Partie, (4) le prix d'achat proposé par part sociale des Parts Sociales Cédées, et les termes du paiement et (5) tout autre information en rapport avec l'Offre de Bonne Foi et



la Tierce Partie qui peut être requise afin d'évaluer l'Offre de Bonne Foi, et (6) l'engagement de la Tierce Partie d'accepter les termes et conditions de tous accords qui peuvent avoir été conclus par les associés.

La Partie Non-Cédante aura le droit irrévocable mais non l'obligation, d'acheter les Parts Sociales Cédées. Une telle option (le «Droit de Premier Refus») peut être exercé en notifiant à la Partie Cédante dans les trente (30) jours de la réception de l'Avis de Cession. Tout manquement par la Partie Non-Cédante de délivrer le présent avis sera supposé comme un choix de ne pas exercer le Droit de Premier Refus.

Dans le cas où la Partie Non-Cédante décide d'exercer le Droit de Premier Refus, la Partie Cédante effectuera la Cession proposée en ce qui concerne les Parts Sociales Cédées selon les termes (en ce qui concerne le prix et la méthode de paiement) établit dans l'Avis de Cession et la Cession des Parts Sociales Cédées devra avoir lieu le ou avant le 20<sup>e</sup> jour suivant la réception de l'Avis de Cession, quand la Partie Cédante délivrera à la Partie Non-Cédante le formulaire de cession de parts sociales et, en outre, le certificat ou les certificats (le cas échéant) représentant la Cession des Parts Sociales, contre la délivrance par la Partie Non-Cédante du prix d'achat tel que spécifié dans l'Avis de Cession.

Dans le cas où la Partie Non-Cédante n'exerce pas son Droit de Premier Refus, ou si la Partie Non-Cédante exerce ce Droit de Premier Refus mais que la vente des Parts Sociales Cédées n'est pas consommée comme il est prévu ici, en raison des actions ou des inactions de la Partie Non-Cédante (la date de la survenance d'un de ces événements étant la «Date de Conclusion de la Partie Non-Cédante») alors la Partie Cédante sera libre de vendre à la Tierce Partie toutes les Parts Sociales Cédées (en tout ou partie) selon les termes établis dans l'Offre de Bonne Foi. Si cette vente à la Tierce Partie n'est pas consommée ou le contrat d'achat de parts sociales en rapport n'est pas conclu dans les soixante (60) jours à compter de la Date de Conclusion de la Partie Non-Cédante, la Cession des Parts Sociales sera de nouveau soumis aux restrictions de cet article.

#### b) Droit de Sortie Conjointe

Dans le cas où la Partie Cédante désire:

(i) vendre ou autrement Céder un nombre de parts sociales excédant plus de 50% du capital social; ou  
(ii) vendre ou autrement Céder un nombre de parts sociales de la société égal ou supérieur au pourcentage du capital social possédé par toutes les Parties Non-Cédantes ensemble; ou

(iii) céder, de n'importe quelle façon, directement et/ou indirectement, le Contrôle, à une tierce partie, alors chaque Partie Non-Cédante aura le droit de requérir de la Partie Cédante de faire en sorte que l'acheteur et/ou le cas échéant, l'entité qui acquiert directement ou indirectement le Contrôle de la société achète toutes les parts sociales détenues par cet autre associé, selon les mêmes termes et conditions que ceux envisagés pour la Cession faite par la Partie Cédante ou, dans l'hypothèse que les droits de vote et/ou tous autres droits de Contrôle sont transférés ou accordés, au prix égal à la juste valeur de marché (le «Droit de Sortie Conjointe»);

la procédure suivante s'appliquera:

(a) la Partie Cédante notifiera l'Avis de Cession conformément à l'article 7 (a) ci-dessus;

(b) une Partie Non-Cédante qui n'exerce pas son Droit de Premier Refus selon l'article 7 (a), peut exercer son Droit de Sortie Conjointe, en notifiant la Partie Cédante dans les trente (30) jours de la réception de l'Avis de Cession. Tout manquement par la Partie Non-Cédante de délivrer l'avis sera supposé comme un choix de ne pas exercer le Droit de Sortie Conjointe;

(c) la Cession des parts sociales détenues par cette Partie Non-Cédante suivant l'exercice du Droit de Sortie Conjointe sera exécutée dans les 20 jours ouvrables à compter de l'expiration du terme indiqué au sous paragraphe (b) ci-dessus.

Dans le cas où l'acheteur et/ou, le cas échéant, l'entité qui acquiert directement et/ou indirectement le Contrôle de la société refuse d'acheter les parts sociales détenues par cette Partie Non-Cédante, ce dernier peut requérir de la Partie Cédante d'acquiescer, et cette Partie Cédante sera obligée d'acquiescer de la Partie Non-Cédante ses parts sociales pour la valeur qui est la plus élevée: (i) du prix auquel la Partie Non-Cédante l'aurait Cédé, ou (ii) de la juste valeur de marché, le cas échéant.

#### (c) Droit de Cession Forcée

Si un associé de Classe B reçoit d'une Tierce Partie une offre d'acheter l'ensemble du capital social de la société, et cette offre inclue une évaluation des parts sociales de la société qui n'est pas moindre que leur juste valeur de marché au moment où l'offre est faite, alors, si cet associé de Classe B décide de vendre, il devra donner aux Parties Non-Cédantes un avis écrit de: (i) cette décision de vendre; et (ii) la requête de la Partie Non-Cédante de vendre sa participation dans la société à cette Tierce Partie.

Sur réception de l'avis mentionné ci-dessus et dans l'hypothèse où le Droit de Premier Refus n'est pas exercé, chaque Partie Non-Cédante sera obligée de vendre à la Tierce Partie toutes ses parts sociales au même moment et selon les mêmes conditions que l'associé cédant de classe B et de réaliser toutes les formalités nécessaires pour la réalisation d'une telle Cession.

#### d) Exceptions

Une Cession des parts sociales ne sera pas sujette aux Droits de Premier Refus ou aux Droits de Sortie Conjointe décrits dans les sous clauses (a) et (b) ci-dessus:

- si elle est effectuée par un associé à une partie apparentée, incluant la société mère, les sociétés Contrôlées et Contrôlantes (la «Partie Apparentée»), sous réserve que la Cession est réalisée pour toutes les parts sociales détenues par cette associé; ou

- si elle est faite avec l'accord préalable unanime de tous les associés. Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 9.** Un associé, ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé, ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### Titre III. Administration

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq membres au moins, associés ou non. Les membres sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six années par l'assemblée générale des associés, qui peut à tout moment les révoquer, sous réserve que:

- au moins un de ces membres (le «Gérant de Classe A») soit élu à partir d'une liste de candidats déposée par les détenteurs de Parts Sociales de Classe A;
- trois de ces membres (les «Gérants de Classe B») soient élus à partir d'une liste de candidats déposée par les détenteurs de Parts Sociales de Classe B;
- un de ces membres (le «Gérant indépendant») soit élu à partir d'une liste de candidats indépendant déposée conjointement par les détenteurs de Parts Sociales de Classe A et les détenteurs de Parts Sociales de Classe B. Dans le cadre de cet Article «indépendant» signifie une personne qui n'est pas, au moment de sa nomination: (i) un employé, dirigeant, gérant de la société et/ou d'une société mère, une entité contrôlée ou contrôlante, directement ou indirectement; et/ou un employé, dirigeant, gérant et administrateur du prêteur/créancier de la société et/ou de la société mère, de l'entité contrôlée ou contrôlante.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société; ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant; ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers; ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans l'hypothèse d'une vacance au niveau du conseil de gérance comme stipulée ci-dessus, le membre successeur sera élu à partir d'une liste de candidats qui sera soumise à l'assemblée générale des associés par les détenteurs de Parts Sociales de Classe A ou de Parts Sociales de Classe B qui ont nommé le précédent gérant à l'origine de la vacance.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

**Art. 11.** Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres qui sera choisi parmi les Gérants de Classe A.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Le consentement d'au moins un Gérant de Classe A et d'au moins un Gérant de Classe B sera nécessaire pour adopter une résolution portant sur: (i) la location et la vente des affaires ou de substantielles parties des affaires, (ii) l'adoption, et la modification du business plan de toutes filiales directes ou indirectes de la société, (iii) la fusion, la scission, la transformation et de toute filiale directe ou indirecte de la Société, et (iv) la dissolution, liquidation, la mise en faillite volontaire de toutes filiales directes ou indirectes de la société.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, et en cas d'urgence seulement, tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est lancé de Luxembourg.

**Art. 12.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder au paiement de dividendes intérimaires sous la condition suivante que les bilans intérimaires seront dressés établissant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

**Art. 13.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 14.** Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs personnes autres que des gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ni associés.

Le conseil de gérance peut en particulier nommer un Directeur Général (Chief Executive Officer) («DG»), un Directeur Financier (Chief Financial Officer) («DF») et un ou plusieurs Directeurs Opérationnels (Chief Operating Officers) («Dos»), membres du Conseil de gérance ou non excepté pour le DG. Le conseil de gérance définira explicitement et précisement les champs d'application de la délégation de pouvoirs accordée à ces personnes, qui aura une durée limitée, sans préjudice de la possibilité pour le conseil, de la renouveler. Le DG, DF, et les DOs formeront ensemble le «Comité Exécutif».

**Art. 15.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 16.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

En outre, aucune décision relative aux Questions de Supermajorité est supposée être valablement prise jusqu'à ce qu'elle ait été adoptée par au moins quatre-vingts pour cent (80%) des associés en assemblée générale. Dans le cadre de cet Article «Questions de Supermajorité» signifie toute question relative à (i) la fusion de la société avec une société ou entité contrôlée par les porteurs de parts de classe B, la scission, la transformation de la société, et (ii) la dissolution ou liquidation de la société.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

#### **Titre VI. Liquidation - Dissolution**

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière est ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Cappello, L. Noguera, M. Peter, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2006, vol. 537, fol. 47, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(117420.3/231/769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**L.F.A. LuxFiduAudit, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.  
R. C. Luxembourg B 112.000.

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Pierre Weydert, employé privé, né le 12 janvier 1967 à Luxembourg, matricule 1967.01.12.279, demeurant à L-8280 Kehlen, 50, rue de Mamer, associé unique de la société à responsabilité limitée L.F.A. LuxFiduAudit, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 112.000, constituée suivant acte reçu par maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg le vingt-sept octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 400, page 19.192 du 23 février 2006.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Le siège social est transféré du 6, rue de l'Egalité, L-8319 Olm au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

L'article 4 des statuts aura dès lors la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg».

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Weydert, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 20 septembre 2006, vol. 435, fol. 93, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 octobre 2006.

C. Mines.

(117383.3/225/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**R.B. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 58.306.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 21 février 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 301 du 17 juin 1997.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 12 juin 2006 que Madame Sandra Trevito, employée privée, née le 6 octobre 1968 à CH-Grabs et demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Monsieur Alberto Giobbi, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 5 des statuts de la société, la nouvelle administratrice, Madame Sandra Trevito est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

*Pour la société*

REVILUX S.A.

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01568. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(117401.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**ONE WORLD TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.378.300,-.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 105.635.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Un gérant*

(118596.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

**EDELWEISS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 67.027.

Constituée en date du 17 novembre 1998 suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 35 du 21 janvier 1999;  
Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 17 décembre 2003 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 154 du 6 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 9 juin 2006 que Madame Sandra Trevito, employée privée, née le 6 octobre 1968 à CH-Grabs et demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Adele Riva-Dell'oglio, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Il découle du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts de la société que la nouvelle administratrice, Madame Sandra Trevito, est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.  
Pour la société  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117403.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**VELINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 67.055.

Constituée en date du 17 novembre 1998 suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 37 du 22 janvier 1999;  
Statuts modifiés en date du 19 juillet 2005 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1349 du 8 décembre 2005.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 9 juin 2006 que Madame Sandra Trevito, employée privée, née le 6 octobre 1968 à CH-Grabs et demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Adele Riva-Dell'oglio, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Il découle du 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts de la société que la nouvelle administratrice, Madame Sandra Trevito, est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.  
Pour la société  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117404.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**MOTIVATION INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 76.381.

Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35 a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.  
Pour MOTIVATION INVESTMENT HOLDING S.A.  
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118730.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

109630

**EUROPEAN FASHION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 52.970.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 43 du 23 janvier 1996;  
Statuts modifiés selon acte reçu par le même notaire en date du 27 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1381 du 31 décembre 2003.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 12 juin 2006 que Madame Sandra Trevito, employée privée, née le 6 octobre 1968 à CH-Grabs et demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Adele Riva-Dell'Oglio, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 5 des statuts de la société, la nouvelle administratrice Madame Sandra Trevito est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

*Pour la société*  
REVILUX S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05005. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(117407.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**GÖTA RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 46.444.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 avril 2006*

*Résolution 10: Transfert du siège social*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 65, avenue de la gare L-1611 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait sincère et conforme*  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00347. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(118731.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

**FINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 59.090.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 423 du 4 août 1997.

Statuts modifiés le 27 novembre 2003 suivant acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 178 du 12 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 12 juin 2006 que Madame Sandra Trevito, employée privée, née le 6 octobre 1968 à CH-Grabs et demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Monsieur Alberto Giobbi, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 5 des statuts de la société, la nouvelle administratrice Madame Sandra Trevito est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

*Pour la société*  
REVILUX S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05010. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(117410.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**WESTFIN INT. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 82.911.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 5 octobre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 29 juin 2005 et qu'en absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandì en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et décide de nommer pour une durée de -1- (un) an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

WESTFIN INT. S.A.

D. Murari / J.-Ph. Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117409.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**BLUE AZUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 82.964.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 29 août 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandì en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Le Conseil d'Administration

J.-Ph. Fiorucci / O. Piccinelli

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117425.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**TELLURIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 50.337.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Georges d'Huart, notaire de résidence à L-Pétange, en date du 10 février 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 264 du 15 juin 1995.

Statuts modifiés, en dernier lieu, suivant acte reçu par-devant le même notaire en date du 3 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 436 du 16 juin 1998.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 juillet 2006 que le mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonction est renouvelé comme suit:

- au poste de commissaire aux comptes pour une période d'un an:

Monsieur Michele Romerio, comptable, demeurant professionnellement à CH-6582 Pianezzo, 26, Carabella.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour la société TELLURIDE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117415.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**CINE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 75.068.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2006*

Les actionnaires de la société CINE INVEST S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, le 1<sup>er</sup> août 2006, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Paul Huberty, administrateur de société, demeurant à L-3936 Mondercange, 4, Op Fei-leschterkeppchen de son mandat d'administrateur de la société est acceptée.

- Sont nommés administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011:

Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Les administrateurs nouvellement nommés déclarent accepter leurs mandats.

- De même, la démission de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, R.C.S. Luxembourg B 57.321 de son mandat de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

- Est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011:

la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797.

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(117468.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.